



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

Duke  
UNIVERSITY



# Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles

Les contributions de la pêche  
artisanale au développement  
durable

---

Résumé



# Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles

Les contributions de la pêche artisanale  
au développement durable

---

Résumé

Publié par  
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
et  
l'Université Duke  
et  
WorldFish  
Rome, 2023

## Citer comme suit:

FAO, Duke University, WorldFish. 2023. *Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles - Les contributions de la pêche artisanale au développement durable. Résumé*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc6062fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Université Duke et du Worldfish aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO, l'Université Duke ou le WorldFish approuvent ou recommandent ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2023



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Matériel attribué à des tiers.** Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

# Collaborateurs

Ce rapport est le fruit d'une collaboration ayant mobilisé plus de 800 personnes partout dans le monde. On trouvera à chaque chapitre la liste de ses auteurs. Les personnes ayant contribué à l'initiative «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles» dans son ensemble sont énumérées ci-dessous.

## Principaux responsables de l'étude

**FAO:** Nicole Franz, Simon Funge-Smith, Nicolas L. Gutierrez, Stefania Vannuccini, Lena Westlund

**Duke University:** Xavier Basurto, John Virdin

**WorldFish:** Dave Mills

## Encadrement technique

Maria del Mar Mancha-Cisneros (Université Duke) sous la supervision de Xavier Basurto (Université Duke)

## Coordination du projet

Giulia Gorelli (FAO), Ben Siegelman (FAO) (interino) bajo la supervisión de Nicole Franz (FAO)

## Rédacteur technique du rapport

Kevern Cochrane (Université Rhodes)

## Principaux autres collaborateurs techniques

**FAO:** Gianluigi Nico, Nidal Ramadan, Ben Siegelman

**Université Duke:** Willa Brooks, Maggie Chory, Rachel Cohn, Maria Isabel Navarro Sánchez, Colyer Woolston

**WorldFish:** Fiona Armstrong Simmance, Kendra Byrd

## Auteurs des études de cas de pays ou de territoire

### Argentine

Álvarez, Marcela, Subsecretaría de Pesca y Acuicultura de la Nación, Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca, Argentine

Góngora, María Eva, Instituto de Investigación de Hidrobiología, Universidad Nacional de la Patagonia San Juan Bosco, Argentine

Mantinian, Julia, Subsecretaría de Pesca y Acuicultura de la Nación, Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca, Argentine

Sánchez Carnero, Noela, Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas (CONICET), Argentine

### Afrique du Sud

Coupland, Université Jack Rhodes, Afrique du Sud

Magoro, Mandla, Institut sud-africain pour la biodiversité aquatique (SAIAB), Afrique du Sud

Matam, Ncumisa, SAIAB, Afrique du Sud

Potts, Warren, Université Rhodes, Afrique du Sud

Weyl, Olaf, SAIAB, Afrique du Sud

### Bangladesh

Al Mamun, Abdullah, Université des sciences et technologies Noakhali, Bangladesh

Siddique, Masood, Centre d'études sur les ressources naturelles (CNRS), Bangladesh

Tilley, Alex, WorldFish, Malaisie

### Barbade

Alleyne, Kristie, Centre de gestion des ressources et d'études sur l'environnement de l'Université des Indes occidentales (UWI- CERMES), Barbade

Pena, Maria, UWI-CERMES, Barbade

Speede, Richeda, UWI-CERMES, Barbade

### Brésil (pêche continentale)

Dos Santos Brasil, Monique Taiane, Institut national de recherches pour l'Amazonie (INPA), Brésil

Lima Brazão, Midiã, Division de l'aquaculture et des pêches, Superintendance fédérale de l'agriculture, État de São Paulo, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement, Brésil

Gênova de Castro Campanha, Paula Maria, Institut des pêches du Secrétariat de l'agriculture et de l'approvisionnement de l'État de São Paulo, Brésil

Defanti, Lucas, Institut des pêches/Secrétariat de l'agriculture et de l'approvisionnement de l'État de São Paulo, Brésil

De Carvalho Freitas, Carlos Edwar, INPA et Université fédérale d'Amazonas (UFAM), Brésil

Dos Santos Lopes, Giulia Cristina, INPA, Brésil

de Fátima Mateus, Lúcia Aparecida, Université fédérale du Mato Grosso, Brésil

Arimura Matsumoto, Anderson, Division de l'aquaculture et des pêches, Superintendance fédérale de l'agriculture, État de São Paulo, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement, Brésil

Magno Ferreira Penha, Jerry, Université fédérale du Mato Grosso, Brésil

Ruffino, Mauro Luis, consultant indépendant, Brésil

Carvalho da Silva, Maria Helena, Centre universitaire Serra dos Órgãos (UNIFESO), Rio de Janeiro, Brésil

Lopes da Silva Junior, Urbano, INPA, Brésil

### **Brésil (pêche en mer)**

Aroucha Barros, Kátia Regina, Commission nationale de renforcement des réserves d'extraction marines (CONFREM), Brésil

Gandini Caldeira, Fabrício, Institut Maramar pour la gestion côtière, Brésil

Diniz Gaspar Lontro, Flavio, CONFREM, Brésil

Macedo Gomes de Mattos, Sérgio, Institut Maramar pour la gestion côtière, Brésil

Da Rocha Guimarães Neto, Francisco, CONFREM, Brésil

Wojciechowski, Mathias John, World Fisheries Trust (WFT), Brésil

### **Chili**

Araya Arriagada, Andrea, Instituto de Fomento Pesquero (IFOP), Chili

Miranda Ríos, David, consultant indépendant, Chili

Palta Vega, Elizabeth, IFOP, Chili

Rojas Rojo, Johanna, IFOP, Chili

### **Chine**

Cao, Ling, École d'océanographie, Université Jiao Tong de Shanghai, Chine

Liu, Shurong, École d'océanographie, Université Jiao Tong de Shanghai, Chine

Qiu, Siya, École d'océanographie, Université Jiao Tong de Shanghai, Chine

Zou, Shiming, École d'océanographie, Université Jiao Tong de Shanghai, Chine

### **Congo**

Kadimonikako, Boniface, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche – Cabinet (MAEP-CAB), Congo

Nkouika Dinghani Nkita, Gaston, Cabinet Béthel Services, Congo

Samba, Jean, consultant indépendant, Congo

### **Égypte**

Charo-Karisa, Harrison, WorldFish, Égypte et Nigéria

El-Sira, Ibrahim Salah, WorldFish, Égypte

Habib, Olfat Anwar, WorldFish, Égypte

Nasr-Allah, Ahmed Mohamed, WorldFish, Égypte

### **Espagne**

Acuña, José Luis, Universidad de Oviedo, Espagne

Ambrosio, Luis, Soldecocos, Espagne

Arcas, Esther, Universidad de Alicante, Espagne

Ayala, Beatriz, WWF España, Espagne

Chao Carballo, Kevin, Universidad de Santiago de Compostela, Espagne

Esparza, Oscar, WWF España, Espagne

García Rodríguez, Raúl, WWF España, Espagne

García Varas, José Luis, WWF España, Espagne

Macho Rivero, Gonzalo, consultant indépendant, Espagne

Martín, Guillermo, Universidade de Vigo, Espagne

Nieto Novoa, Beatriz, WWF España, Espagne

Ojea Fernández-Colmeiro, Elena, Universidade de Vigo, Espagne

Saéz Jiménez, Jorge, Soldecocos, Espagne

Sánchez Lizaso, José Luis, Universidad de Alicante, Espagne

Sarmiento, Jesica, Soldecocos, Espagne

Sobrado Llompарт, Francisco, GEN-GOB Eivissa, Espagne

Villasante, Sebastián, Universidad de Santiago de Compostela, Espagne

### **États-Unis d'Amérique**

Risley, Sarah, School of Marine Sciences, Université du Maine, États-Unis d'Amérique

Stoll, Joshua, School of Marine Sciences, Université du Maine, États-Unis d'Amérique

### **Fidji**

Gillet, Robert, Preston and Associates, Fidji

Govan, Hugh, consultant indépendant, Fidji

Lee, Steven, consultant indépendant, Fidji

Mangubhai, Sangeeta, Société pour la conservation de la faune sauvage (WCS), Fidji

### **Gabon**

Bamba Kaya, Abraham, Institut de recherches agronomiques forestières (IRAF), Gabon

Eleng, Aminata Spania, IRAF, Gabon

Jockey Bifane, Joceline, IRAF, Gabon

Keyi Tsinga, Flore, IRAF, Gabon

Mipounga, Hans Kevin, IRAF, Gabon

Koumba, Mireille E.B.IRAF, Gabon

Mve Be, Jean Hervé, IRAF, Gabon

Nguimbi, Léon, IRAF, Gabon Nzingou, Franck, IRAF, Gabon

### **Gambie**

Dème, Moustapha, Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), Sénégal

Thiao, Djiga, CRODT, Sénégal

### **Ghana**

Ameyaw Asiedu, Godfred, consultant indépendant, Ghana

### **Groenland**

Snyder, Hunter, Département des études environnementales, Dartmouth College, États-Unis d'Amérique

### **Guinée**

Dème, Moustapha, Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), Sénégal

Thiao, Djiga, CRODT, Sénégal

### **Guinée-Bissau**

Dème, Moustapha, Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), Sénégal

Thiao, Djiga, CRODT, Sénégal

### **Îles Cook**

Gillet, Robert, Preston and Associates, Fidji

### **Inde**

Bedamatta, Satyasiba, consultant indépendant, Inde

Govindarajan, Sneha, consultante indépendante, Inde

Jyotishi, Amalendu, Université Azim Premji (APU), Inde

Manuel, Marianne, fondation Dakshin, Inde

Menon, Manjula, APU, Inde

Namboothri, Naveen, fondation Dakshin, Inde

Wagh, Tanmay, fondation Dakshin, Inde

### **Indonésie**

Ayu Afifah, Rufnia, Université technique des pêches de Jakarta, Indonésie

Hapsari, Fitriska, Université technique des pêches de Jakarta, Indonésie

Ilham, Ilham, Université technique des pêches de Jakarta, Indonésie

Kurniawan, Agus, Université technique des pêches de Jakarta, Indonésie

Muchtar, Zulficar, Direction générale de la pêche de capture, Indonésie

Novianto, Dian, Marine Research, Indonésie

Suyasa, I Nyoman, Université technique des pêches de Jakarta, Indonésie

Wibowo, Berbudi, Centre de recherches halieutiques, Indonésie

### **Iran (République islamique d')**

Aminollah T. Motlagh, Seyed, consultant indépendant, Iran (République islamique d')

### **Kenya**

Aura, Christopher Mulanda, Institut de recherches marines et halieutiques du Kenya (KMFRI), Kenya

Bwana, Eunice, KMFRI, Kenya

Ida, Mary, KMFRI, Kenya

Magoma, Truphena, KMFRI, Kenya

Mziri, Venny, KMFRI, Kenya

Netia, Reagan, KMFRI, Kenya

Njiru, James, KMFRI, Kenya

Nyang'aya, Jackline Akinyi, KMFRI, Kenya

Oburu, Jane, KMFRI, Kenya

Odari, Eric, KMFRI, Kenya

Okatch, Robert, KMFRI, Kenya

Olela, Pamela, KMFRI, Kenya

Owiti Onyango, Horace, KMFRI, Kenya

### **Kiribati**

Gillet, Robert, Preston and Associates, Fidji

### **Libéria**

Sherif, Sheck, Autorité nationale des pêches et de l'aquaculture, Libéria

### **Madagascar**

Leopold, Marc, Institut de recherche pour le développement (IRD), Madagascar

Mahafina, Jamal, Institut halieutique et des sciences marines (IH.SM), Madagascar

Ranaivomanana, Lala, Institut halieutique et des sciences marines (IH.SM), Madagascar

Rahoasa, Hervé, consultant indépendant, Madagascar Randriamiarisoa, Mahefa, Ministère de

l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Madagascar

## Malawi

Gondwe, Edith, Université d'agriculture et des ressources naturelles de Lilongwe (LUANAR), Malawi

Kaunda, Emmanuel, LUANAR, Malawi

Matsimbe, Msekiwa, LUANAR, Malawi

Nankwenya, Bonface, WorldFish, Malawi Nsandu, Priscilla, LUANAR, Malawi

Salima, Chimwemwe, LUANAR, Malawi

## Maldives

Adam, Shiham, International Pole & Line Foundation (IPNLF), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Edwards, Zacari, IPNLF, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Miller, Alice, IPNLF, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Shimal, Mohamed, Institut de recherches marines des Maldives (MMRI), Maldives

## Mali

Boukenem, Moctar, consultant indépendant, Mali

Coulibaly, Bakoro Drissa, Département local de la pêche de Mopti, Mali

Drame, Sidiki, secteur des pêches de Manantali, Mali

Maouloune, Baba, secteur des pêches de Selingué, Mali

Sarro, Alhousseiny, Ministère de l'élevage et de la pêche, Mali

Toure dit Sandy, Alhassane, consultant indépendant, Mali

## Maroc

Baibat, Cheikh, doctorant, Maroc

Belaabed, Mohamed, Institut national de recherche halieutique (INRH), Directeur Centre de Tanger (Pôle Méditerranée), Maroc

Benaabidtea, Taha, doctorant, Maroc

El Bouazzati, Adel, scientifique, Maroc

Jghab, Ayman, INRH, Directeur Centre de Tanger (Pôle Méditerranée), Maroc

Khaili, Aymane, doctorant, Maroc

Idrissi Mohammed, Malouli, INRH, Directeur Centre de Tanger (Pôle Méditerranée), Maroc

## Mauritanie

Abdellahi, Inejih Cheikh, consultant indépendant, Mauritanie

Beibou, Ely, Institut mauritanien de recherche océanographique et des pêches, Mauritanie

Isselmou, Barham, Institut mauritanien de recherche océanographique et des pêches, Mauritanie

Meissa, Beyah, Institut mauritanien de recherche océanographique et des pêches, Mauritanie

Soumaré, Assane, Université des sciences de technologie et de médecine de Nouakchott, Mauritanie

## Mexique

Basurto, Xavier, Université Duke, États-Unis d'Amérique

Cisneros, Andres, Université de Colombie britannique, Canada

Fumero Andreu, Claudia María, Universidad Autónoma de Baja California (UABC), Mexique

Giron, Alfredo, Université de Californie à San Diego, États-Unis d'Amérique

Mancha-Cisneros, Maria del Mar, Université Duke, États-Unis d'Amérique

Minor Campa, Enrique, Universidad Autónoma Metropolitana, Mexique

Moncada Sánchez, Meztli Elena, Universidad Iberoamericana, Mexique

Navarro Sánchez, Maria Isabel, Université Duke, États-Unis d'Amérique

Nenadovic, Mateja, Université Duke, États-Unis d'Amérique

Palacios, Juliano, Université du Wisconsin-Madison, États-Unis d'Amérique

Rodríguez Fuentes, Marian, UABC, Mexique

Suarez Castillo, Alvin, consultant indépendant, Mexique

Vergara Solana, Francisco Javier, UABC, Mexique

Vilar-Compte, Mireya, Universidad Iberoamericana, Mexique

Zepeda Domínguez, José Alberto, UABC, Mexique

## Mozambique

Adrien, Bernard, consultant indépendant, France

Masquine, Zainabo, Ministère de la pêche, Mozambique

Pires, Pedro, Ministère de la pêche, Mozambique

## Nigéria

Akintola, Shehu Latunji, Université d'État de Lagos, Nigéria



Enikuomihin, Ayokunle Oluwatoyin, Université d'État de Lagos, Nigéria

Fakoya, Kafayat Adetoun, Université d'État de Lagos, Nigéria

Nwosu, Francis Maduwuba, Université de Calabar, Nigéria

### **Norvège**

Grethe Aagaard, Kuhnle, Institut de recherches marines (IMR), Norvège

Iversen, Svein, IMR, Norvège

Kjellevoid, Marian, IMR, Norvège

Nedreaas, Kjell, IMR, Norvège

### **Ouganda**

Mukisa, Philemon, Université Makerere, Ouganda

Nabuguzi, Viola Sarah, Katosi Women Development Trust (KWDT), Ouganda

Nakato, Margaret, KWDT, Ouganda

Namaganda, Rehema, KWDT, Ouganda

Namugga, Vaal Beatrice, KWDT, Ouganda

### **Pérou**

Alfaro Cordova, Eliana, ProDelphinus, Pérou

Alfaro Shigueto, Joanna, ProDelphinus, Pérou

Campbell Florian, Elizabeth, ProDelphinus, Pérou

Cordova Zavaleta, Francisco, ProDelphinus, Pérou

Guidino Bruce, Chiara, ProDelphinus, Pérou

Mangel, Jeff, ProDelphinus, Pérou

### **Philippines**

Campos, Wilfredo, Université des Philippines Visayas, Philippines

Carmelita, Benedict Mark, consultant indépendant, Philippines

Felix, Lucas R., consultant indépendant, Philippines

Ferrer, Alice Joan, Université des Philippines Visayas, Philippines

Gaudiel, Rother M., consultant indépendant, Philippines

Monteclaro, Harold, Université des Philippines Visayas, Philippines

Pomeroy, Robert, Université du Connecticut, États-Unis d'Amérique

Ramirez, Paul Joseph B., Université des Philippines Los Banos, Philippines

Santos-Ramirez, Earl Joanne, consultante indépendante, Philippines

### **République démocratique du Congo**

Bongende Ekutsu, Rubens, Agir alternatif (AgA), République démocratique du Congo

Bungubetsi Mbaetang, Guy, AgA, République démocratique du Congo

Langa, Prince, AgA, République démocratique du Congo

Masaka Lubengo, Blaise, AgA, République démocratique du Congo

Munkeni Tier, Dex, AgA, République démocratique du Congo

Muzongo Mvula, Guy, AgA, République démocratique du Congo

Nganga, Trésor, AgA, République démocratique du Congo

Tshiambemi Mukebayi, Theo, AgA, République démocratique du Congo

Tshiyombo, Daddy, AgA, République démocratique du Congo

Wambendila Nsiku, Jean-Pierre, AgA, République démocratique du Congo

### **République démocratique populaire lao**

Chanthavong, Saleumphone, Centre de recherches sur les ressources aquatiques (LARReC), République démocratique populaire lao

Phommavong, Thavone, LARReC, République démocratique populaire lao

Phouthavong, Kaviphone, Institut national de recherches agricoles et forestières (NAFRI), République démocratique populaire lao

Singhanouvong, Douangkham, LARReC, République démocratique populaire lao

### **République-Unie de Tanzanie**

Elisaria, Esther, Institut de santé d'Ifakara, République-Unie de Tanzanie

Hepelwa, Aloyce, Université de Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie

John, Innocensia, Université de Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie

Mrema, Jackline, Université de Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie

### **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Gilmour, Caitlin, MacAlister Elliott & Partners (MEP), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Willstead, Edward, MEP, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

## Samoa

Gillet, Robert, Preston and Associates, Fidji

## Sénégal

Dème, Moustapha, Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), Sénégal

Thiao, Djiga, CRODT, Sénégal

## Seychelles

Bijoux, Jude, Fisheries and Marine Consultancy Services (FMCS), Seychelles

## Sierra Leone

Baio, Andrew, Université de Sierra Leone

Kargbo, Sheka, Ministère de la pêche et des ressources maritimes, Sierra Leone

Mansaray, Mamoud, Ministère de la pêche et des ressources maritimes, Sierra Leone

Sei, Sheku, Ministère de la pêche et des ressources maritimes, Sierra Leone

## Sri Lanka

Amarasinghe, Oscar, Département d'économie agricole, Faculté d'agriculture, Université de Ruhuna, Sri Lanka

Basnayake, Ruwini, Département de gestion agroalimentaire, Faculté des sciences agronomiques, Université Sabaragamuwa de Sri Lanka

Chandrakumara, Suraj, Département des pêches, Ministère des pêches et des ressources aquatiques, Sri Lanka

De Silva, Achini, Département de gestion agroalimentaire, Faculté des sciences agronomiques, Université Sabaragamuwa de Sri Lanka

Dharmasiri, Shiwanthika, Département d'économie agricole, Faculté d'agriculture, Université de Ruhuna

Ekanayake, Janaranjana, Département de gestion agroalimentaire, Faculté des sciences agronomiques, Université Sabaragamuwa de Sri Lanka

Jayantha, S.P.M., consultant indépendant, Sri Lanka

Kularathne, M.G., Département d'économie, Faculté des sciences sociales, Université de Kelaniya, Sri Lanka

Liyanage, Upul, Agence nationale des ressources aquatiques (NARA), Sri Lanka

Madhushani, Piumika, Département de gestion agroalimentaire, Faculté des sciences agronomiques, Université Sabaragamuwa de Sri Lanka

Navoda, Heshani, Département de gestion agroalimentaire, Faculté des sciences agronomiques, Université Sabaragamuwa de Sri Lanka

Thilini, Umesha, Département de gestion agroalimentaire, Faculté des sciences agronomiques, Université Sabaragamuwa de Sri Lanka

Weddagala, Tharaka, Département de gestion agroalimentaire, Faculté des sciences agronomiques, Université Sabaragamuwa de Sri Lanka

Weralugolla, Shanika, Département d'économie agricole, Faculté d'agriculture, Université de Ruhuna, Sri Lanka

## Sainte-Lucie

Fontenelle, Jose, Département des pêches, Ministère de l'agriculture, de la production alimentaire, des pêches, des coopératives et du développement rural, Sainte-Lucie

Meda, Patricia Hubert, Département des pêches, Ministère de l'agriculture, de la production alimentaire, des pêches, des coopératives et du développement rural, Sainte-Lucie

## Saint-Kitts-et-Nevis

Browne, Nikkita, Département des ressources marines (DMR), Saint-Kitts-et-Nevis

Williams, Orisia, consultante indépendante, Saint-Kitts-et-Nevis

## Saint-Vincent-et-les Grenadines

Cruickshank-Howard, Jennifer, Ministère de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de la transformation rurale, de l'industrie et du travail, Saint-Vincent-et-les Grenadines

Issacs, Kris, Ministère de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de la transformation rurale, de l'industrie et du travail, Saint-Vincent-et-les Grenadines

Romeo, Clonesha, consultante indépendante, Saint-Vincent-et-les Grenadines

## Tchad

Douague, Baping, Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable, Tchad

Ibrahim, Mikailabakar, Université de N'Djaména, Tchad

Mbaïoundabie, Mbaïgolmem, Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable, Tchad

Tchere, Djime Ngaba, Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable, Tchad

## Thaïlande

Boonchuwong, Pongpat, International Ocean Institute (IOI-Thailand), Thaïlande

Chanmanee, Prapapan, Département des pêches, Thaïlande

Kaewlao, Jiraporn, Département des pêches, Thaïlande

Khumsri, Malasri, Département des pêches, Thaïlande

Permrueai, Worapan, Département des pêches, Thaïlande

Pianpon, Chantima, Département des pêches, Thaïlande

Saikliang, Pirochana, consultant indépendant, Thaïlande

Sakset, Amporn, Département des pêches, Thaïlande

## Tonga

Gillet, Robert, Preston and Associates, Fidji

## Türkiye

Akbal, Büşra Nur, Université d'Istanbul, Institut d'études supérieures en sciences, Türkiye

Aliçli, T. Zahit, Université d'Istanbul, Faculté des sciences aquatiques, Türkiye

Ateş, Celal, Université Muğla Sıtkı Koçman, Faculté des pêches, Türkiye

Cömert, Nurdan, Université d'Istanbul, Institut d'études supérieures de sciences, Türkiye

Deniz, Tomris, Université d'Istanbul, Faculté des sciences aquatiques, Türkiye

Eryalçin, K. Mert, Université d'Istanbul, Faculté des sciences aquatiques, Türkiye

Göktürk, Didem, Université d'Istanbul, Faculté des sciences aquatiques, Türkiye

Oral, Muammer, Université d'Istanbul, Faculté des sciences aquatiques, Türkiye

Nous souhaitons mentionner spécialement ici, pour saluer leur mémoire, les membres des équipes des études de cas de pays ou de territoire qui sont malheureusement décédés avant d'avoir vu ce rapport achevé: Steven Lee (Fidji); Urbano Lopes da Silva Junior (Brésil); Paul Onyango (République-Unie de Tanzanie) et Olaf Weyl (Afrique du Sud).

## Conseillers sur la problématique femmes-hommes

Coordination: Sarah Harper (Université de Victoria et Wildlife Conservation Society), Danika Kleiber (WorldFish et Université James Cook)

Sarah Appiah (Université du Ghana); Afrina Choudhury (WorldFish et Université de Wageningen); Santiago De la Puente (Université de Colombie

Şengör, F. Gülgün, Université d'Istanbul, Faculté des sciences aquatiques, Türkiye

Ulaş, Ali, Université Ege, Faculté des pêches, Türkiye  
Yılmaz, Neşe, Université d'Istanbul, Faculté des sciences aquatiques, Türkiye

## Tuvalu

Gillet, Robert, Preston and Associates, Fidji

Onyango, Paul, Université de Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie

Sobo, Fatma, Division du Ministère de l'élevage et des pêches, République-Unie de Tanzanie

## Vanuatu

Gillet, Robert, Preston and Associates, Fidji

## Viet Nam

Dung, Le Trung, Institut de l'économie et de la planification des pêches (VIFEP), Ministère de l'agriculture du Viet Nam

Hai, Phung Giang, Institut des politiques et stratégies agricoles et de développement rural (IPSARD), Ministère de l'agriculture du Viet Nam

Long, Dao Viet, VIFEP, Ministère de l'agriculture du Viet Nam

## Zambie

Gondwe, Edith, Université d'agriculture et des ressources naturelles de Lilongwe (LUANAR), Malawi

Haambiya, Lloyd, Ministère de la pêche et de l'élevage, Zambie

Kaunda, Emmanuel, LUANAR, Malawi

Matsimbe, Msekiwa, LUANAR, Malawi

Nankwenya, Bonface, WorldFish, Malawi

Nsandu, Priscilla, LUANAR, Malawi

Nyimbili, Mutinta, LUANAR, Malawi

Salima, Chimwemwe, LUANAR, Malawi

britannique); Maricela De la Torre Castro (Université de Stockholm); Amelia Duffy-Tumas (Université Temple); Kafayat Fakoya (Université d'État de Lagos); Ashley Fent (Vassar College); Alice Joan Ferrer (Université des Philippines Visayas); Sara Fröcklin (Swedish Society for Nature Conservation et Université de Stockholm); Nikita Gopal (Conseil indien de la recherche agricole (ICAR)– Institut central des technologies de la pêche); Madeleine Gustavsson (Ruralis – Institute for Rural and Regional Research

et Université d'Exeter); Holly Hapke (Université de Californie à Irvine); Luceni Hellebrandt (Universidade Federal do Rio Grande – MARéSS); Kyoko Kusakabe (Institut asiatique de technologie); Jennifer Lee Johnson (Université d'État du Michigan); Gonzalo Macho (Universidade de Vigo et consultant pour la pêche); Sangeeta Mangubhai (Wildlife Conservation Society et Talanoa Consulting); Chikondi Manyungwa-Pasani (Département des pêches, Malawi); Elena Ojea (Universidade de Vigo); Ayodele Oloko (Université de Brême); Carmen Pedroza (Universidad Nacional Autónoma de México); Laura Robson (Blue Ventures); Clonesha Romeo (Ministère de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de la transformation rurale, de l'industrie et du travail, Saint-Vincent-et-les Grenadines); Diego Salgueiro- Otero (Universidade de Vigo); Hunter Snyder (Dartmouth College); Kumi Soejima (Université Setsunan).

### Groupe consultatif technique

Eddie Allison (WorldFish, Université du Lancaster et Université de Washington); Chris Anderson (Université de Washington); Andrew Baio (Université de Sierra Leone); Josh Cinner (Université James Cook); Michael Fabinyi (Université de technologie de Sydney); Christina Hicks (Université du Lancaster); Jeppe Kolding (Université de Bergen); Ana Parma (Centro Nacional Patagónico); Shakuntala Thilsted (WorldFish); Meryl Williams (Service de la Société des pêches d'Asie chargé de la problématique femmes-hommes dans les secteurs de l'aquaculture et de la pêche); Rolf Willmann (ex-FAO).

### Autres collaborateurs techniques

**FAO:** Molly Ahern, Alexander Ford, Rubén Sánchez Daroqui, Ryan Swanson

**Université Duke:** Colleen Baker, Danielle Brown, Jack Eynon, Christiana Falvo, Yutian Fang, Crystal Franco, Jenny Liang, Xinyan Lin, Clare McKenzie, Madison Miketa, Eric Monson, Catherine Morse, Lisa Myles, Mateja Nenadovic, Taylor Stoni, Brittany Tholan, Megan Wang, Olina Zhu

**WorldFish:** Philippa Cohen, Lydia O'Meara, Lauren Pincus, Shwu Jiau Teoh, Shakuntala Thilsted, Alex Tilley

### Réviseurs techniques du rapport à la FAO

Nancy Aburto, Vera Agostini, Manuel Barange, Tarub Bahri, Pedro Barros, Marcio Castro de Sousa, Adrienne Egger, Kim Friedman, Jennifer Gee, James Geehan, John Jorgensen, Matteo Luzzi, Rebecca Metzner, Celestine Muli, Florence Poulain, Stefania Savoré, Ti Kian Seow, Maria Antonia Tuazon.

### Communication

Kate Bevitt (WorldFish); Sarah Erickson (WorldFish/FAO)

### Mise en page du rapport

Thomas Higgs; Florine Lim (WorldFish); Manuela Marazzi; Stacey McCormack

### Correction d'épreuve de la version anglaise

Andrew Park

### Administration

Romina Toscano (FAO)

### Spécialistes ayant répondu à l'enquête d'élicitation d'experts

Un certain nombre d'experts ont accepté à titre personnel de fournir des éclairages supplémentaires sur les données relatives à la pêche artisanale dans divers pays. D'autres experts ont également participé à l'enquête mais ont souhaité conserver l'anonymat.

Aboubacar Amado Kofi; Samuel Amorós; Martins Anetekhai; Foluke Areola; James L.K. Atalitsa; Hasan Huseyin Atar; Celalettin Aydin; Marta Ballesteros; Leon Barkhuizen; Luis Bourillón Moreno; Andrés Cisneros-Montemayor; Chris Cowx; Lucienne Ariane Diapoma; Rodrigo Claudio Dos Santos; Alejandro Espinoza-Tenorio; Esther Fondo; Maria Gasalla; Stefan Gelcich; Sílvia Gómez Mestres; Nikita Gopal; Hugh Govan; Jorge Grillo Nuñez; Rudolf Hermes; Hlulani Hlungwani; Beatty Hoarau; Mostafa Hossain; Amy Hudson Weaver; Tim Huntington; Lilian Ibengwe; Radonirina Ioniarilala; Moenieba Isaacs; Jan Birger Jørgensen; Elimane Abou Kane; Sonny Koeshendrajana; Jeppe Kolding; Abdul Mamoud Koroma; Ruth Leeney; Jean Félicien Liwouwou; Jesús Manuel López Vila; Hakim Davis Matola; Jaime Mendo; Muderhwa Nshombo; Arantza Murilla; Upendo Mwaisunga; Joseph Nagoli; Alexis Nakandakari; M.T. Nedergaard; Francis Nunoo; Rasmus Nygaard; David Obura; Gladys Okemwa; Antônio Olinto Ávila-da-Silva; Johnstone Omukoto; Layla Osman; Layla Palma Silva; Shinoj Parappurathu; Carmen Pedroza-Gutiérrez; Yongsong Qui; Mokhlesur Rahman; Neema Respickius; Arthur Robert; Jan Robinson; Gonzalo Rodríguez-Rodríguez; Martha Rosales; Kishan Sankar; Rodrigo Sant'Ana; Irna Sari; Warwick Sauer; Tshepo Sebake; Sheku Sei; Kadir Seyhan; Adam Shiham; Nonhlahla Sithole; Nana Jojo Solomon; Wolfgang Stotz; Ana Paola Suarez Uribe; Carlos Techeira Tapia; Zafer Tosunoglu; Alhassane Toure; Fabio Castagnino Ugolotti; Vahdet Ünal; Joeli Veitayaki; Nina Wambiji; Chris Williams; Silvia Yee; Tang Yi; José Alberto Zepeda Domínguez.

### Financement

Les frais relatifs au personnel, à l'organisation d'ateliers, à la commande de travaux, à la communication et à la publication ont été financés

par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) et l'Agence suédoise de coopération et d'aide au développement international (ASDI) sous les auspices du Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale, par la Oak Foundation et au titre du projet FAO-Union européenne AGRINTEL. La participation de WorldFish a été financée au titre du programme de recherche du Système CGIAR sur les systèmes agroalimentaires halieutiques. Certains participants aux ateliers ont bénéficié du soutien de leurs propres institutions. De plus, l'initiative «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles» a été généreusement appuyée par des cofinancements fournis par l'Instituto de Fomento Pesquero (IFOP) et l'Université technique des pêches de Jakarta pour les études de cas nationaux relatifs au Chili et à l'Indonésie, et au titre du projet NEREUS s'agissant de l'organisation de la consultation d'experts sur la conception d'une évaluation globale des contributions de la pêche artisanale au développement durable, qui s'est tenue du 29 au 31 mai 2018 à l'Université de Washington.

### **Autres experts ayant contribué à l'étude**

James L. Adams (Dartmouth Library); Michael Akester (WorldFish); Ricardo Amoroso (Université de Washington); Mary Badayos-Jover (Université

des Philippines); Agnieszka Balcerzak (FAO); David Bunnell (Great Lake Science Center); Anthony Charles (Université Saint Mary's); Lydia Chi Ling The (Université de Colombie britannique); Ratana Chuenpagdee (Université Memorial); Piero Conforti (FAO); Larry Crowder (Université Stanford); Steve Cunningham (Commission générale des pêches pour la Méditerranée [FAO]); Jessica Gephart (Université du Maryland); David Gill (Université George Mason); Amber Himes-Cornell (Université de Bretagne Occidentale); Jack Kittinger (Conservation International); Jeppe Kolding (Université de Bergen); Antonio Martuscelli (FAO); Patrick McConney (Université des Indes occidentales); Essam Yassin Mohammed (Institut international pour l'environnement et le développement); Yoshi Ota (Université de Washington); Mustapha Oumarous (Institut national de recherche halieutique); Silvia Salas (Centre de recherche et d'études avancées de l'Institut national polytechnique); Michael Sharp (Communauté du Pacifique); Hunter Snyder (Dartmouth College); Rashid Sumaila (Université de Colombie britannique); Wilf Swartz (Université Dalhousie); Yuttana Theparoonrat (Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est); Magnus Torell (Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est); Paul Van Zwieten (Université de Wageningen); Xavier Vincent (Banque mondiale).

# Sigles et abréviations

ANR	apport nutritionnel recommandé
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
Directives sur la pêche artisanale:	Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté
IHH	Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
OSC	organisation de la société civile
PPA	parité de pouvoir d'achat



# Résumé



## Introduction

La pêche artisanale fournit au moins 40 pour cent des prises de la pêche de capture à l'échelle mondiale et mobilise dans toute la filière quelque 60,2 millions de personnes, soit environ 90 pour cent du nombre total de travailleurs du secteur des pêches dans le monde. Cependant, la valeur économique de la pêche artisanale ne rend compte que partiellement de l'importance que revêt ce type de pêche: par exemple, en 2016, il était estimé que près de 53 millions de personnes supplémentaires menaient des activités de pêche de subsistance (ou d'autoconsommation). Considérée, comme elle devrait l'être, d'un point de vue global et intégré, la pêche artisanale définit les moyens d'existence, la nutrition et la culture d'une composante non négligeable et diversifiée de l'humanité.

Cette étude intitulée «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles: les contributions de la pêche artisanale au développement durable» (ci-après abrégé en «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles» ou remplacé par le sigle anglais «IHH»), lève le voile sur les contributions et les retombées de la pêche artisanale en s'appuyant sur une démarche pluridisciplinaire de collecte et d'analyse des données. L'étude fournit des informations qui permettent de quantifier et de mieux comprendre le rôle crucial joué par la pêche artisanale dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d'existence durables, l'éradication de la pauvreté et les écosystèmes sains. L'étude porte également sur

la question de l'égalité femmes-hommes et la nature et la portée de la gouvernance dans le sous-secteur de la pêche artisanale, ainsi que sur les différences observées à cet égard selon les pays et les «unités de pêche».

L'étude IHH a été réalisée pour soutenir la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (ci-après dénommées Directives sur la pêche artisanale), elles-mêmes établies face à la situation difficile des petits pêcheurs, des travailleurs du secteur des pêches, et de leurs communautés. Les Directives sur la pêche artisanale fournissent des conseils et des indications pour le développement d'une pêche artisanale responsable et viable, fondée sur l'établissement et l'application de politiques, de stratégies et de cadres juridiques participatifs et respectueux des écosystèmes.

Dans le même ordre d'idées, les objectifs de développement durable (ODD) constituent un cadre global pour l'action menée afin d'atteindre les objectifs de développement définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 ODD sont nécessairement interdépendants, en considération des liens existant par exemple entre la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, la paix et la justice. L'objet du présent rapport est donc



de contribuer à faire comprendre d'une manière plus générale, ce qu'est la pêche artisanale, son importance et pourquoi sa contribution à la réalisation des ODD est essentielle. En utilisant judicieusement ces connaissances dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme, conformément aux prescriptions des Directives sur la pêche artisanale, et en renforçant le pouvoir d'action des petits pêcheurs et des travailleurs du secteur des pêches, il est possible de mettre en place un sous-secteur de la pêche artisanale plus inclusif, plus équitable, plus durable et plus résilient. La réalisation de cet objectif serait bénéfique pour des centaines de milliers de

personnes au sein des communautés de pêcheurs et pour la société en général. Dans de nombreux pays, il sera impossible d'atteindre les ODD sans assurer un avenir viable à la pêche artisanale.

Dans cette optique, le rapport IHH s'adresse à tous ceux qui ont un intérêt dans le sous-secteur de la pêche artisanale ou en sont parties prenantes, en particulier, les hauts responsables concernés par la pêche, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition ou, plus globalement, par le développement durable. Le rapport s'adresse également aux acteurs de la pêche artisanale eux-mêmes et à ceux qui les soutiennent.

## Conception de l'étude: une mosaïque d'approches

L'étude IHH s'est appuyée sur l'estimation d'un ensemble d'indicateurs pour mettre en lumière les contributions de la pêche artisanale continentale et maritime au développement durable et les difficultés rencontrées pour préserver ces contributions. Les indicateurs portaient sur les dimensions de la pêche artisanale relatives à l'environnement, à l'économie, à la problématique femmes-hommes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et enfin à la gouvernance. Une mosaïque d'approches et de sources ont été utilisées pour collecter et collationner les données qui ont servi à mesurer les indicateurs, notamment 58 études de cas de pays ou de territoire; un questionnaire ad hoc envoyé aux Membres de la FAO; et les ensembles de données mondiales, régionales et nationales disponibles (par exemple, les bilans alimentaires établis par la FAO, les résultats des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages). De plus, une méthode adaptée a été mise au point et appliquée pour procéder à la validation et à l'analyse des données, ainsi qu'à leur extrapolation à l'échelle mondiale. S'agissant des thèmes importants

pour lesquels il n'existait pas de donnée quantitative mondiale disponible ou pertinente, une série d'études thématiques conduites par des spécialistes des différents sujets ont été réalisées (figure 1).

Les études de cas de pays ou de territoire, en particulier, ont été au cœur de l'initiative IHH, qui visait à créer une base de données pluridisciplinaire exhaustive couvrant la pêche artisanale partout dans le monde. Les études de cas ont été conduites par des spécialistes nationaux ou internationaux de la pêche artisanale et ont reposé sur la compilation des sources de données disponibles au niveau des pays. Les pays et les territoires examinés aux fins de l'étude ont été sélectionnés au regard de l'importance du rôle joué par leur secteur des pêches, du point de vue de la production (en particulier celle de la pêche artisanale), de l'emploi et de la nutrition, selon les bases de données existantes.

Les 58 pays et territoires étudiés couvrent un large spectre économique et géographique, représentant environ 69 pour cent des captures marines mondiales,

**Figure 1** La mosaïque d'approches utilisée dans l'étude Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles

**58 études de cas relatives à des pays ou des territoires,** réunissant des informations émanant de nombreuses sources



**Études thématiques** sur des sujets des



**Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles**

**Ensembles de données mondiaux, régionaux et nationaux** y compris sur les pêches, la démographie, l'emploi, la consommation de poisson et la nutrition



**Questionnaire** auquel ont répondu les administrations nationales chargées des pêches de 104 pays



Source: FAO, Duke University & WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Roma. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>

63 pour cent des captures continentales, 73 pour cent des pêcheurs en mer et 54 pour cent des pêcheurs continentaux (selon les données de FAO FishStat, valeurs moyennes pour 2013-2017).

Une méthode détaillée, assortie de protocoles spécifiques et de directives relatives à la compilation des données, a été conçue pour garantir la comparabilité des études de cas et la validité des estimations des indicateurs de l'étude IHH. De plus, la compilation des données des études de cas de pays ou de territoire comportait un processus rigoureux d'évaluation de la qualité. La méthode de l'étude IHH ne prescrivait pas de définition-type de la pêche artisanale en raison de la diversité mondiale et de la complexité du sous-secteur. En revanche, les experts

ayant conduit les études de cas ont donné la définition de la pêche artisanale la plus courante (par exemple juridique ou opérationnelle) adoptée dans leur pays ou territoire.

L'étude IHH constitue le travail de recherche exclusivement axé sur la pêche artisanale le plus complet et le plus systématique qui ait été conduit jusqu'à ce jour. Néanmoins, il a fallu composer avec les limites inhérentes au sous-secteur en matière de disponibilité des données et d'information. De ce fait, pour certaines activités de pêche artisanale, en particulier celles pratiquées dans les eaux continentales, les données sont restées absentes ou non visibles.

## Principales conclusions des chapitres

Les principales conclusions des différents chapitres du rapport, concernant la production et les interactions environnementales, les moyens d'existence et la valeur économique, la problématique femmes-hommes, la nutrition et la gouvernance de la pêche artisanale, sont synthétisées ci-après. Le résumé s'achève par la formulation de propositions détaillées sur la voie à suivre et les mesures à prendre à l'avenir. La figure 2 donne un aperçu des conclusions essentielles du rapport.

### Chapitre 3. Le défi posé par la définition de la pêche artisanale: évaluer l'échelle d'opération en déterminant les caractéristiques générales de la pêche

La pêche artisanale est associée à un ensemble de caractéristiques liées à son échelle d'opération, laquelle varie elle-même le long d'un continuum allant des pêcheurs à pied jusqu'aux navires semi industriels. Il n'existe pas de seuil universellement reconnu entre la pêche artisanale ou à petite échelle et la pêche industrielle ou à grande échelle, mais la plupart des pays possèdent leurs propres définitions opérationnelles. Les définitions nationales de la pêche artisanale reposent habituellement sur une série limitée de paramètres quantitatifs, notamment la taille et la source d'énergie du navire, le type d'engin ou la zone d'opération. Trop limités, ces caractères quantitatifs conduisent parfois à exclure des petits pêcheurs légitimes ou à permettre à des navires industriels d'être recensés dans la flottille de pêche artisanale, ce qui peut susciter des contestations et des conflits et donner lieu à du mécontentement et à la violation des règles applicables à la pêche.

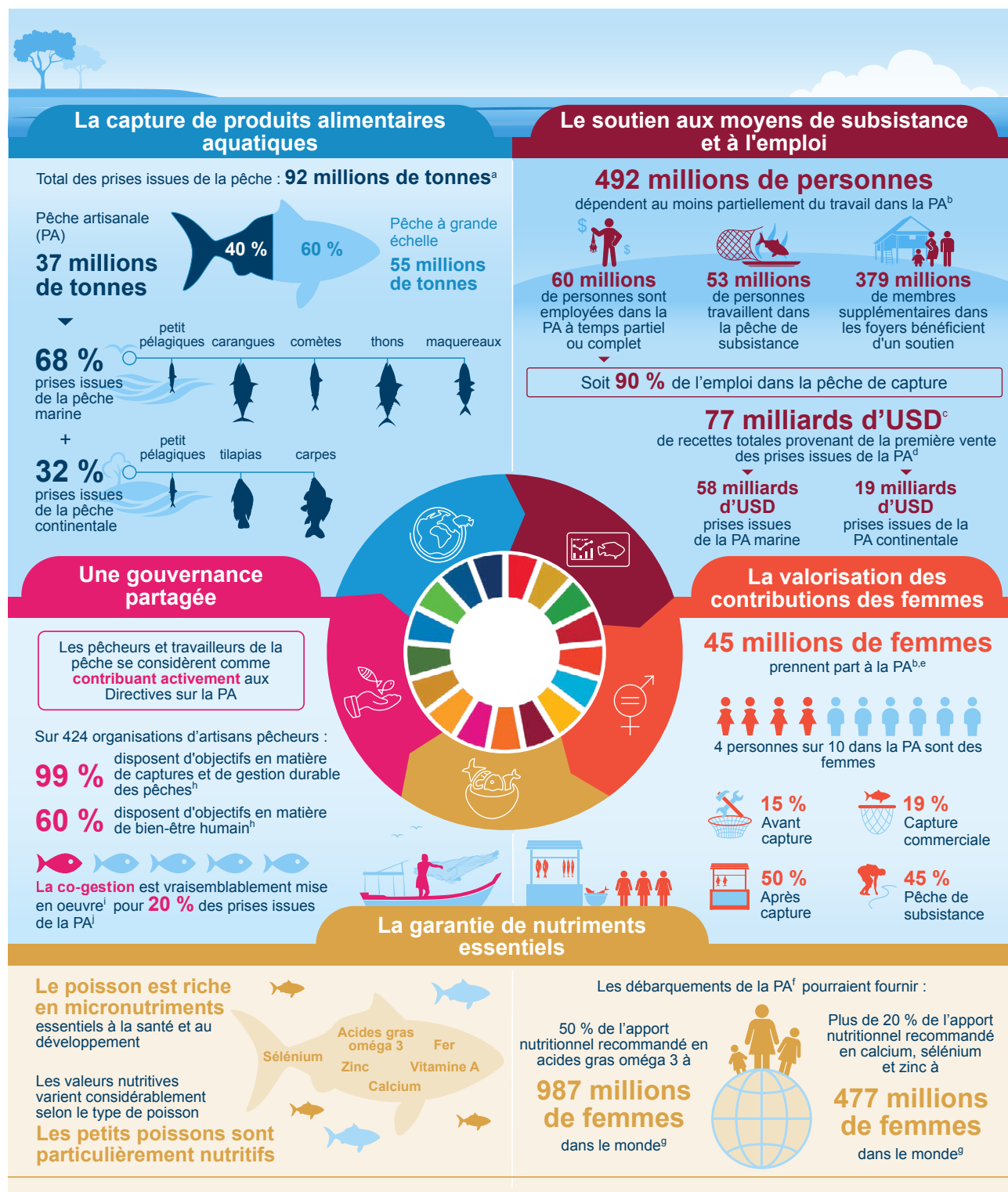
À l'échelle mondiale, plusieurs politiques, stratégies et instruments mondiaux et régionaux, notamment établis par la FAO, portent spécifiquement sur la pêche artisanale. Il est donc souvent utile et même

nécessaire, tant sur le plan politique que sur le plan opérationnel, de déterminer l'échelle à laquelle est pratiquée une activité de pêche.

Aux fins de l'étude IHH, une méthode a été mise au point pour caractériser l'échelle de la pêche et permettre la comparaison entre les différentes études de cas de pays ou de territoire, et ce, pour l'ensemble des données IHH. Il fallait notamment adopter une approche qui tenait compte de la complexité de la pêche artisanale d'une manière systématique et objective en s'appuyant sur un certain nombre de critères différents, pour donner une description diversifiée de chaque type de pêche. Dans le prolongement de travaux connexes menés antérieurement, l'étude a reposé sur l'utilisation d'une matrice de notation, ou «matrice de caractérisation», fondée sur le type de données susceptible d'être collecté régulièrement soit à des fins statistiques soit pour l'établissement des rapports liés à la gestion de la pêche, mais complétée par des informations qualitatives pertinentes permettant d'étoffer la caractérisation d'une activité de pêche donnée.

La matrice de caractérisation consiste en matrices séparées pour la pêche en mer et la pêche continentale. L'unité d'évaluation, désignée par l'expression «unité de pêche», a été considérée, aux fins de l'étude IHH, comme un type d'activité de pêche relativement homogène du point de vue des caractéristiques utilisées pour classer les pêches. La matrice applique un ensemble de caractéristiques (par exemple types de navires et d'engins, opérations de capture, degré d'organisation, et préservation et écoulement des prises) à ces unités de pêche. Les caractéristiques sont réparties dans quatre types différents le long d'une fourchette d'échelles allant de la plus petite à la plus grande, et une note est attribuée à chaque caractéristique selon le niveau auquel elle se situe. L'agrégation des notes relatives à toutes les caractéristiques fournit une image globale qui facilite la différenciation entre les activités de pêche industrielle et les activités de pêche artisanale.

**Figure 2** Principales conclusions de l'étude Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles de la pêche artisanale



Notes: **a.** Moyenne sur la période 2013-2017 obtenue par extrapolation à partir des 58 études de cas relatives à des pays ou des territoires. **b.** Extrapolation effectuée à partir de 78 enquêtes nationales menées auprès des ménages, portant sur l'emploi à temps plein et à temps partiel dans la chaîne de valeur en 2016 (en chiffres arrondis). **c.** Extrapolation à partir des 58 études de cas relatives à des pays ou des territoires réalisées dans le cadre de l'étude IHH. **d.** Première vente des captures des artisans pêcheurs (2013-2017). **e.** Chiffre établi à partir des connaissances et des informations communiquées par 28 conseillers pour les questions de parité femmes-hommes. **f.** Les débarquements comprennent uniquement le poisson conservé par les pêcheurs aux fins de consommation, de vente ou d'échange, tandis que les captures comprennent l'ensemble des prises. **g.** D'après la modélisation prédictive de la composition nutritionnelle réalisée par l'équipe IHH et ses partenaires. **h.** D'après les enquêtes IHH menées auprès de 717 organisations d'artisans pêcheurs dans le monde. **i.** Sur la base d'une participation des pêcheurs perçue comme élevée, que l'on considère comme un indicateur de mise en œuvre. **j.** D'après les données relatives à la gouvernance des captures marines et continentales dans 58 pays ou territoires, qui représentent 55 pour cent des prises mondiales.

Source: FAO, Duke University & WorldFish. 2023. *The contributions of small-scale fisheries to sustainable development – A snapshot of findings from the Illuminating Hidden Harvests (IHH) report.* Rome. <https://www.fao.org/3/cb8233fr/cb8233fr.pdf>

## Principales conclusions et messages clés du chapitre

- Aux niveaux mondial et régional, les activités de pêche artisanale présentent une série de caractéristiques qui positionnent ces activités le long d'un continuum d'échelles d'opération. Étant donné qu'il n'y a pas de seuil universel fixe permettant de distinguer la pêche artisanale de la pêche industrielle, il est difficile d'identifier et de classer les activités de pêche.
- Il existe des politiques, des stratégies et des instruments internationaux et régionaux, notamment établis par la FAO, qui portent spécifiquement sur la pêche artisanale. À des fins pratiques, il faut donc disposer d'une définition de ce type de pêche, en particulier pour garantir que les mesures liées à la gestion, à la conservation, à la commercialisation et aux marchés dans le secteur de la pêche, appuient – ou au moins n'entravent pas – le développement social et économique du sous-secteur de la pêche artisanale.
- Sur les plans politique et opérationnel, l'expression «pêche artisanale» correspond à des caractéristiques variées: un type de pêche artisanale dans un pays peut être considéré comme industriel dans un autre, ce qui fait qu'il est difficile de normaliser l'application des paramètres quantitatifs de base aux niveaux régional et mondial. Cette diversité quant à la façon dont la pêche artisanale est définie a jusqu'ici compromis la possibilité de comparer objectivement les activités de pêche artisanale pratiquées dans différents pays ou régions.
- L'étude IHH surmonte ce problème en s'appuyant sur une approche matricielle qui consiste à noter la pêche en fonction de l'échelle d'opération au regard de multiples caractéristiques, de manière à mieux comprendre la nature des activités de pêche examinées dans les 58 études de cas de pays ou de territoire.
- Comme il n'y a pas de prescription quant aux notes seuils à utiliser pour distinguer les activités de pêche artisanale des activités de pêche industrielle, les données de la matrice ne se réfèrent pas à une définition universelle unique de la pêche artisanale. Cependant, la matrice offre une approche normalisée qui peut être appliquée à n'importe quelle activité de pêche pour déterminer le niveau auquel elle se positionne sur le continuum allant des opérations de pêche artisanale aux opérations de pêche industrielle, étant entendu que les unités de pêche dont les notes sont les plus élevées partagent un grand nombre sinon l'ensemble des caractéristiques de la pêche industrielle. De plus, parce qu'elle consiste à attribuer une note à chacune des caractéristiques de la pêche en utilisant des séries de valeurs provenant de sources variées (depuis les recensements officiels jusqu'à l'élitication d'experts), cette approche matricielle convient également aux activités de pêche pour lesquelles les données sont rares.

## Chapitre 4. Production et interactions environnementales de la pêche artisanale

La pêche artisanale est à l'origine d'une part non négligeable de la production actuelle et future de la pêche de capture, mais cette contribution est loin d'être perçue à sa juste mesure car les prises issues de ce type de pêche sont souvent omises dans les systèmes nationaux de collecte de données, compte tenu de la faible priorité généralement accordée à ces activités, à quoi il faut ajouter les budgets et les capacités limités consacrés au suivi et à l'établissement de rapports. Les données disponibles sont donc fréquemment incomplètes, insuffisamment ventilées ou inaccessibles (par exemple disponibles uniquement sur papier).

Le sous-secteur de la pêche continentale consiste dans sa quasi-totalité en activités de pêche artisanale, souvent saisonnières, dispersées, et pratiquées dans des lieux reculés. En conséquence, l'échantillonnage et le suivi peuvent s'avérer extrêmement coûteux et chronophages. De ce fait, les captures de la pêche continentale et leurs contributions socioéconomiques sont particulièrement sous-évaluées, souvent sans estimation exacte de l'effort de pêche, ce qui fait que le sous-secteur risque plus qu'un autre d'être négligé. Des problèmes identiques se posent pour un grand nombre d'activités de pêche artisanale en mer, et ces problèmes revêtent une gravité particulière dans les deux environnements lorsqu'il s'agit d'activités pratiquées à toute petite échelle et sans navire.

L'un des principaux objectifs de l'étude IHH était donc d'établir des estimations mondiales plus complètes et plus fiables concernant les captures de la pêche artisanale, ainsi que les interactions de ce type de pêche avec l'environnement. Le chapitre porte sur les questions suivantes:

- Quelles sont les contributions de la pêche artisanale aux captures mondiales?
- Quelles sont les interactions de la pêche artisanale avec les écosystèmes?
- Quelles sont les incidences des changements climatiques sur la pêche artisanale?

Comme indiqué précédemment, les estimations des prises mondiales de la pêche artisanale ont été fondées sur des échantillons représentatifs du monde entier (tant du point de vue de la couverture régionale que du point de vue des quantités totales de captures) tirés des 58 études de cas de pays ou de territoire, et ont été extrapolées pour fournir des estimations à l'échelle mondiale. La fiabilité des estimations de captures fondées sur les études de cas de pays ou de territoire a été vérifiée au moyen d'une triangulation avec les réponses fournies au questionnaire ad hoc et les données de la base de données mondiale FAO FishStat sur la production de la pêche de capture (FAO, 2020). Les informations sur les interactions environnementales et les incidences des changements

climatiques également présentées ici ont été dégagées d'examens approfondis de la littérature scientifique.

## Principales conclusions et messages clés du chapitre

### Production de la pêche artisanale: chiffres mondiaux et tendances régionales

- Au niveau mondial, la pêche artisanale constitue une composante importante de la pêche de capture, puisqu'elle fournit une quantité de prises estimée à 36,9 millions de tonnes par an, les captures de la pêche artisanale en mer (25,1 millions de tonnes) représentant plus du double de celles de la pêche artisanale continentale (11,8 millions de tonnes). Ces chiffres correspondent à environ 40 pour cent de la production mondiale totale de la pêche de capture. Si l'on considère l'ensemble des prises (pêche artisanale et pêche industrielle confondues), les données provenant des études de cas de pays ou de territoire et les données de FAO FishStat sur la production de la pêche de capture montrent des chiffres similaires tant pour la pêche continentale que pour la pêche en mer (moins de 5 pour cent de différence). Cependant, pour les sous-secteurs de la pêche artisanale et de la pêche industrielle, comme les données de FAO FishStat ne sont pas ventilées en fonction de l'échelle d'opération, il est impossible de repérer les différences éventuelles entre les deux sources de données.
- Pendant la période 2013–2017, l'Asie était la région dont le sous-secteur de la pêche artisanale fournissait la contribution la plus importante de prises, représentant 64 pour cent (23,4 millions de tonnes) du total mondial, et l'Océanie était la région fournissant la plus faible contribution absolue, avec 0,4 million de tonnes.
- Les quantités totales de prises de la pêche artisanale par personne variaient selon les régions, la fourchette allant de 52,6 kg/personne/an en Océanie à 3,4 kg/personne/an en Europe. Si l'on considère uniquement le sous-secteur de la pêche continentale, la quantité de captures par personne dans les pays les moins avancés était nettement plus élevée (4,5 kg/personne/an) que dans les autres pays ou zones en développement et les pays ou zones développés (1,0 et 0,4 kg/personne/an, respectivement).

### Couverture et degré de précision des données relatives à la production de la pêche artisanale

- La valeur totale des prises, en particulier dans le sous-secteur de la pêche continentale, est probablement sous-estimée notamment en raison de la disponibilité limitée d'informations sur les prises non déclarées ou non surveillées des activités de pêche pratiquées à très petite échelle dans des lieux reculés (par exemple pêcheurs à

pieu et glaneurs autour des petits plans d'eau douce et dans les zones humides à eau douce ou à eau saumâtre ou les zones humides côtières). Faute de collecte systématique de données fiables et complètes sur les captures et d'informations auxiliaires concernant de nombreuses activités de pêche artisanale, il est difficile d'évaluer et de gérer la pêche, et de cerner exactement la contribution de la pêche artisanale au développement durable..

- Cette étude a permis de parvenir à un degré de précision taxonomique considérable en matière de représentation des espèces dans les captures, mais une proportion élevée de captures de la pêche artisanale n'était pas enregistrée au niveau de l'espèce (40 pour cent et 62 pour cent des données des études de cas de pays ou de territoire relatives aux captures de la pêche en mer et de la pêche continentale, respectivement, n'étaient pas associées à des espèces précises), compliquant ainsi l'évaluation et la gestion de ces activités de pêche. Les groupes fonctionnels les plus communs signalés dans les prises de la pêche artisanale en mer étaient les harengs, les sardines et les anchois et des espèces pélagiques variées (20 pour cent et 19 pour cent, respectivement); s'agissant de la pêche artisanale continentale, les groupes les plus communs étaient les poissons d'eau douce variés et les cyprinidés (63 pour cent et 15 pour cent, respectivement)..

### Nature et échelle des opérations de pêche artisanale

- Tant pour la pêche artisanale en mer que pour la pêche artisanale continentale, la rentabilité de la pêche (calculée comme la quantité annuelle totale de captures d'un pays donné divisée par le nombre total de pêcheurs et/ou le nombre total de kilowatt de la flottille de pêche artisanale motorisée), était, comme l'on pouvait s'y attendre, nettement plus élevée pour la portion motorisée de la flottille. La rentabilité de la pêche (tonnes/pêcheur/an), quel que soit le type de pêche (sans navire, non motorisée ou motorisée), était très variable selon les régions, mais toujours plus élevée pour l'Europe et les Amériques, avec une valeur maximale globale de 11,6 tonnes/pêcheur/an dans le cas des navires motorisés en Europe.
- Les activités de pêche artisanale varient du point de vue de l'échelle et de la complexité de leurs technologies et de leurs opérations, selon qu'elles sont pratiquées en mer ou dans les eaux continentales mais aussi au sein de chacun des deux sous-secteurs. En effet, alors que les activités de pêche à toute petite échelle contribuent à hauteur de moins de 1 pour cent à l'ensemble des captures de la pêche artisanale en mer sur lesquelles on dispose d'informations opérationnelles, elles contribuent à hauteur de 12,9 pour cent aux captures de la pêche artisanale continentale. De plus, les échelles extrêmement variées des technologies et des opérations des



différentes activités de pêche artisanale font que fixer un seuil entre le sous-secteur artisanal et le sous- secteur industriel tient du défi.

### Aspects environnementaux de la pêche artisanale

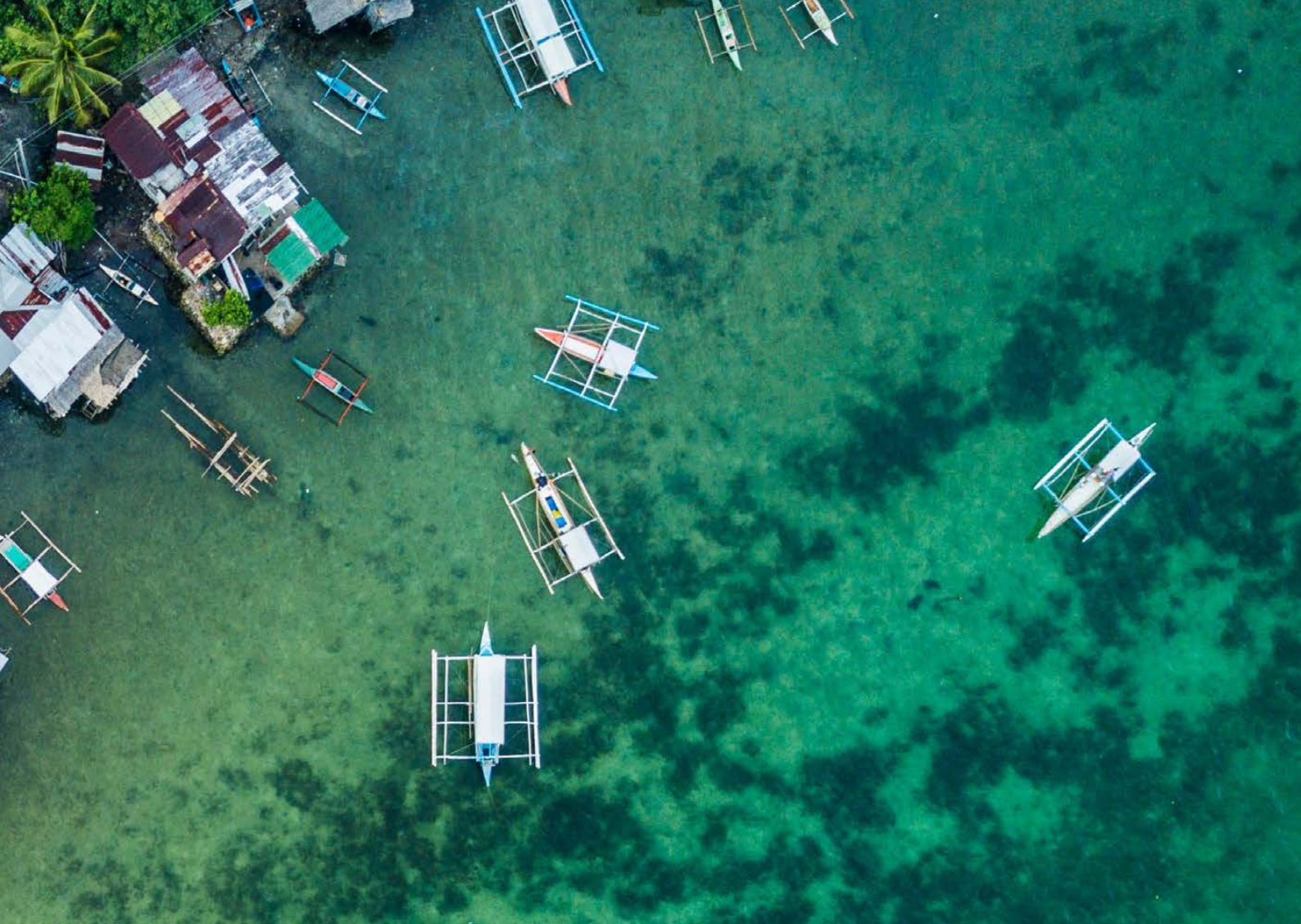
- Dans certains cas, les acteurs de la pêche artisanale s'efforcent de réduire autant que possible ou d'atténuer les incidences de celle-ci sur l'environnement, mais compte tenu du nombre de personnes pratiquant ce type de pêche, certaines de ses interactions avec l'environnement peuvent être préjudiciables pour des espèces vulnérables et des habitats essentiels. La collecte de données devrait viser à améliorer la compréhension des incidences environnementales de la pêche artisanale sur les milieux aquatiques afin que l'on puisse concevoir et mettre en œuvre des mesures d'atténuation, tout en préservant les rendements de la pêche et les moyens d'existence qui y sont liées.
- La pêche artisanale fait partie des systèmes de production alimentaire les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques, comme le montrent les études de cas et les données empiriques tirées de la littérature. Cependant, aucune donnée ni élément factuel concernant les répercussions des changements climatiques sur la pêche artisanale n'est systématiquement collecté

dans des cadres normalisés. Ce type d'information est indispensable pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation éclairées, contribuant à promouvoir une pêche artisanale résiliente face aux aléas climatiques.

## Chapitre 5. Contributions de la pêche artisanale à la création de valeur économique et aux moyens d'existence

La profonde détresse économique de nombreux petits pêcheurs et communautés de pêcheurs est reconnue depuis au moins le milieu du siècle dernier. Au début des années 70, la FAO faisait valoir que les personnes pratiquant ces activités et leurs familles continuaient, à de rares exceptions près, à vivre aux marges de la subsistance et de la dignité humaine (FAO, 1974, cité dans Béné, 2003).

À la même époque, alors qu'il était admis que la pauvreté faisait partie des caractéristiques générales des communautés de pêcheurs traditionnels, il était aussi reconnu que ce type de pêche contribuait d'une manière non négligeable à l'économie des pays. Cette dichotomie perdure et, comme indiqué dans les Directives sur la pêche artisanale: «beaucoup de



communautés vivant de la pêche artisanale, pourtant importantes, continuent à être marginalisées et le potentiel de contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à l'éradication de la pauvreté, au développement équitable et à l'utilisation durable des ressources – qui profite à ces communautés ainsi qu'à d'autres – n'est pas pleinement réalisé».

Pour des raisons identiques à celles qui font que les captures issues du sous-secteur de la pêche artisanale sont fréquemment sous-déclarées, les contributions de la pêche artisanale à l'économie locale et à l'économie nationale sont elles aussi souvent ignorées. Pour pallier ces faiblesses, ce chapitre vise à faire mieux comprendre l'importance de la pêche artisanale en abordant les questions suivantes:

- Quelle est l'ampleur des avantages économiques découlant de la pêche artisanale?
- Quel est le nombre total d'emplois et de moyens d'existence dépendants de la pêche artisanale et quel rôle joue ce type de pêche dans l'emploi au niveau infranational?
- Quelle proportion de captures issues de la pêche artisanale est-elle exportée?

Les données tirées des 58 études de cas de pays ou de territoire ont été extrapolées pour dégager

une nouvelle estimation mondiale de la valeur économique des prises débarquées de la pêche artisanale. Les données recueillies au niveau des ménages (mentionnées dans la partie précédente sur la conception de l'étude) ont été utilisées pour évaluer la contribution de la pêche artisanale à l'emploi et aux moyens d'existence. Les estimations normalisées des pourcentages de prises de la pêche artisanale qui ont fait l'objet d'une exportation commerciale ont été calculées à partir des données des études de cas de pays ou de territoire.

## Principales conclusions et messages clés du chapitre

### Valeur économique de la production de la pêche artisanale

- En procédant à l'extrapolation des données tirées des 58 études de cas de pays ou de territoire, la valeur économique annuelle mondiale moyenne des prises débarquées de la pêche artisanale pendant la période 2013–2017 a été estimée à près de 77,2 milliards d'USD en termes nominaux, dont plus de 58,1 milliards d'USD provenant de la pêche artisanale en mer et plus de 19,0 milliards d'USD provenant de la pêche artisanale continentale. Cette estimation est supérieure d'environ 49 pour cent au chiffre obtenu dans l'étude initiale sur les captures non visibles réalisée en 2012, étant

entendu toutefois que des sources et des méthodes différentes avaient été utilisées.

- L'estimation totale des recettes tirées de la pêche artisanale à l'étape de la capture est comparable aux montants totaux des recettes tirées de certains des secteurs d'activité les plus importants de l'économie de l'océan.
- Par rapport à la pêche industrielle, pour les 58 études de cas de pays ou de territoire (représentant 68 pour cent des prises mondiales enregistrées dans FAO FishStat (FAO, 2020c)), la pêche artisanale a été à l'origine de 44 pour cent de la valeur économique totale des prises débarquées. Cette proportion traduit le fait que, dans de nombreux pays du monde entier, la pêche artisanale génère une part considérable de la valeur des captures.

### **Moyens d'existence liés à la pêche artisanale: emploi, activités de subsistance et autres moyens d'existence dépendants de la pêche**

- Il ressort des estimations extrapolées à partir de 78 enquêtes nationales sur les ménages, qu'en 2016, 60,2 millions de personnes étaient employées à temps partiel ou à plein temps dans la filière de la pêche artisanale (contre une estimation de 7,3 millions de personnes pour la pêche industrielle). Ces données confirment que la pêche artisanale représente près de 90 pour cent de l'emploi dans le secteur de la pêche au niveau mondial.
- Sur ce nombre, il est estimé que 27,5 millions de personnes étaient employées à temps partiel ou à plein temps dans la filière à l'étape de la capture (14,6 millions pour la pêche artisanale continentale et 12,9 millions pour la pêche artisanale en mer).
- Les femmes occupent 35 pour cent de l'ensemble des emplois dans la filière de la pêche artisanale (20,9 millions).
- Les femmes représentent environ la moitié (49,8 pour cent) des personnes employées à temps partiel ou à plein temps dans la filière de la pêche artisanale à l'étape après capture.
- En 2016, l'emploi total dans les filières de la pêche artisanale était équivalent à 1,9 pour cent de la population employée mondiale, ce qui représentait un emploi sur 50 dans le monde entier et 6,7 pour cent de l'emploi agricole (c'est-à-dire production végétale, production animale, foresterie et pêche). La pêche artisanale en mer est probablement le sous-secteur de l'économie de l'océan affichant le contingent d'emplois le plus élevé.
- De plus, un nombre estimatif de 52,8 millions de personnes menaient au moins une fois par an des activités de pêche artisanale, aux étapes de la capture ou de la transformation, à des fins de

subsistance: 36 millions (68,1 pour cent) pour la pêche continentale et 16,8 millions (31,9 pour cent) pour la pêche en mer. Parmi elles, on comptait 23,8 millions de femmes (45,2 pour cent).

- L'ensemble de ces estimations montre que 113,0 millions de personnes étaient soit employées dans la pêche artisanale tout au long de la chaîne de valeur, soit engagées dans la récolte ou la transformation à des fins de subsistance en 2016.
- Ces 113,0 millions de personnes comptent environ 378,7 millions de membres supplémentaires dans les ménages. Par conséquent, si l'on considère l'ensemble des personnes employées dans la pêche artisanale tout au long de la chaîne de valeur, plus ceux qui pratiquent des activités de subsistance<sup>1</sup> et les personnes à leur charge, le nombre de personnes dont les moyens de subsistance dépendent au moins partiellement de la pêche artisanale s'élève à 491,7 millions.
- Ces 491,7 millions de personnes représentent près de 6,6 pour cent de la population mondiale en 2016 et 13,2 pour cent de la population des 45 pays les moins avancés. Selon la méthodologie actuelle, qui repose sur des enquêtes nationales, il est probable qu'un plus grand nombre de personnes dépendant de la pêche artisanale ne soient pas comptabilisées.

### **Rôle de la pêche artisanale dans les exportations de poisson et de produits halieutiques**

- Le commerce international (y compris le commerce informel) apparaissait dans les études de cas de pays ou de territoire comme un volet important de la pêche artisanale, et ce, dans toutes les régions. Selon les estimations relatives à 22 pays étudiés, représentant 48 pour cent de la production mondiale de la pêche de capture en mer, ces pays ont exporté en moyenne près de 26 pour cent, en volume, des prises de la pêche artisanale en mer pour la période 2013–2017.
- Selon les estimations relatives à neuf pays étudiés, représentant 25 pour cent de la production mondiale de la pêche de capture continentale, ces pays ont exporté en moyenne un peu plus de 16 pour cent des prises de la pêche artisanale continentale pour la période 2013–2017.

## **Chapitre 6. Améliorer l'inclusion des questions de genre et l'égalité femmes-hommes dans le sous- secteur de la pêche artisanale**

Il est impossible de comprendre la pêche artisanale sans se pencher sur la problématique femmes-hommes, ce qui revient à se confronter à l'absence

<sup>1</sup> Sous réserve que ces activités soient suffisamment fréquentes pour entraîner une certaine dépendance à l'égard de la pêche pour vivre.



des femmes dans les données déjà limitées dont on dispose pour ce type de pêche. Le manque de données ventilées par sexe est une constante, parce que la pêche, comme de nombreux autres secteurs, est figée dans un cycle de retour d'information muet sur cet aspect, qui renforce la perpétuation de la production de données sexistes (c'est-à-dire que l'information concerne essentiellement les hommes). Cette situation exacerbe la marginalisation des femmes et donne une image limitée des contributions de la pêche artisanale à l'économie, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'au développement durable.

Le chapitre vise à faire mieux comprendre ces aspects en traitant des questions suivantes:

- Quelles sont les lacunes et les barrières liées à la problématique femmes-hommes qui perdurent dans le contexte de la collecte et de l'analyse des données relatives à la pêche artisanale?
- Comment la problématique femmes-hommes est-elle prise en compte dans les différentes dimensions de la pêche artisanale?

Ce chapitre est fondé sur les données qualitatives et quantitatives provenant de trois sources principales: les 58 études de cas de pays ou de territoire, les estimations extrapolées à partir de 78 enquêtes nationales sur les ménages et les contributions des 28 conseillers sur la problématique femmes-hommes consultés pour l'étude IHH.

## Principales conclusions et messages clés du chapitre

- Il est estimé que 44,7 millions de femmes dans le monde entier travaillent dans les filières de la pêche artisanale ou mènent des activités de pêche de subsistance, ce qui correspond à 39,6 pour cent de la population active totale mobilisée dans le sous-secteur. Les femmes représentent 15,4 pour cent de l'emploi total dans la filière de la pêche artisanale à l'étape avant capture (par exemple la fabrication et la réparation du matériel, l'approvisionnement en appâts et en glace, la construction de bateaux), 18,7 pour cent à l'étape de la capture (avec ou sans navire) et 49,8 pour cent à l'étape après capture (par exemple, la transformation, le transport, la commercialisation, la vente). Elles représentent aussi 45,2 pour cent du nombre total d'acteurs menant des activités de pêche artisanale à des fins de subsistance.
- Les femmes associées à la pêche artisanale mènent très fréquemment des activités informelles et non rémunérées, ce qui limite leur protection et leur sécurité sur le plan social. Leur participation peut être partiellement mise en lumière au moyen d'estimations de leur participation aux activités de subsistance, mais continue en majeure partie d'être systématiquement exclue de la collecte et de l'analyse des données officielles sur la pêche, de sorte que les contributions des femmes ne sont pas

considérées à leur juste mesure dans les processus décisionnels relatifs à la pêche.

- Les femmes sont sur-représentées dans les activités de pêche aux invertébrés, menées dans les zones intertidales et nécessitant peu de matériel, parce qu'elles accèdent difficilement aux engins et aux habitats de pêche. Ces activités, qui sont moins susceptibles d'être définies comme des activités de pêche, peuvent ne pas être suivies, ce qui se traduit par une sous-estimation des prises, de l'importance sociale et des incidences environnementales.
- Dans de nombreux contextes, les femmes accèdent plus difficilement à la pêche artisanale mais ont aussi beaucoup à gagner de cet accès, avec des retombées importantes pour la société du point de vue de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la réduction de la pauvreté.
- Les femmes continuent à être sous-représentées dans les systèmes de gouvernance de la pêche artisanale, et celles qui y participent ne peuvent généralement le faire que sous une forme limitée. Les barrières sont notamment les politiques relatives à la pêche artisanale qui ne tiennent pas compte de la problématique femmes-hommes et les capacités insuffisantes pour assurer la mise en œuvre des politiques existantes.
- L'étude IHH illustre le fait que les données sur la pêche ventilées par sexe sont encore rares, notamment dans les statistiques nationales officielles sur les pêches. La ventilation par sexe devrait être une exigence minimale pour toute activité de suivi et de recherche censée éclairer les politiques et les programmes ayant trait à la pêche. La production de données ne tenant pas compte de la problématique femmes-hommes et les méthodes fallacieuses de collecte de données ont fait disparaître la place tenue par les femmes dans le secteur de la pêche, ce qui a brouillé la perception de la véritable contribution de la pêche artisanale à la réalisation des ODD et freiné la mise en place de politiques et de pratiques tenant compte de la problématique femmes-hommes dans le secteur des pêches, comme prescrit dans les Directives sur la pêche artisanale.

## Chapitre 7. Contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition

Les conséquences de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition aux niveaux mondial et régional sont graves. Par exemple, en 2020, il était estimé que 22 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffraient de retard de croissance et 6,7 pour cent d'émaciation, tandis que 5,7 pour cent étaient en surpoids. Pour des millions de personnes dans le monde, notamment les personnes vulnérables et celles qui n'ont pas accès aux marchés formels, les



produits alimentaires d'origine aquatique issus de la pêche artisanale représentent une source essentielle, parfois irremplaçable, de micronutriments et d'acides gras importants pour la croissance et la santé.

En bien des endroits, il sera donc impossible d'atteindre l'ODD 2 (Faim zéro) sans compter sur les contributions régulières ou renforcées des produits alimentaires d'origine aquatique et, comme l'indiquent clairement les Directives sur la pêche artisanale, la pêche artisanale aura un rôle prépondérant à jouer à cet égard. Les avantages nutritionnels découlant de la pêche artisanale peuvent être directs ou indirects. Les avantages nutritionnels directs sont liés à l'apport d'aliments riches en nutriments aux familles et les avantages indirects sont liés aux mécanismes économiques qui font que la pêche artisanale offre aux femmes et aux hommes des moyens d'existence, donc des revenus pour acheter de quoi se nourrir. Il est crucial de mieux comprendre la valeur et le fonctionnement de ces mécanismes pour élaborer des mesures, des programmes et des investissements garantissant au sous-secteur de la pêche artisanale et aux personnes qui en dépendent un avenir durable et équitable.

Ce chapitre est axé sur les questions suivantes:

- Quels sont les nutriments importants pour la santé humaine qui sont présents dans les prises débarquées de la pêche artisanale?
- Comment la pêche artisanale offre-t-elle aux populations urbaines et rurales un accès physique et économique à des aliments nutritifs?

- Comment la pêche artisanale contribue-t-elle à l'alimentation et à la croissance d'enfants en bonne santé au cours des 1 000 premiers jours de vie?
- Comment améliorer les systèmes d'information nationaux sur la pêche pour qu'ils rendent compte des contributions nutritionnelles de la pêche artisanale

Au cours de la dernière décennie, on a pu observer une augmentation de la quantité de données disponibles sur la valeur nutritionnelle du poisson et une amélioration de leur qualité. Dans le présent chapitre, ces données et informations inédites ont été mises à profit pour porter un nouvel éclairage sur les contributions nutritionnelles de la pêche artisanale aux niveaux mondial, régional et national. En particulier, les rares données disponibles sur la teneur en nutriments des différentes espèces de poisson ont été utilisées pour évaluer la teneur en nutriments d'autres espèces ou prises au moyen d'une méthode de modélisation récemment mise au point qui relie les profils nutritionnels du poisson à un certain nombre de ses caractéristiques. Les données tirées des études de cas de pays ou de territoire, les prévisions de capture et aussi les résultats issus de ces modèles ont été utilisés pour évaluer les nutriments fournis par les prises débarquées de la pêche artisanale. D'autres informations de qualité provenant de «hauts lieux» de production de données, en particulier la région africaine des Grands Lacs, ont été utilisées pour démontrer la validité des orientations de politique générale susceptibles de contribuer à optimiser les retombées nutritionnelles de la pêche artisanale.

## Principales conclusions et messages clés du chapitre

### Contributions de la pêche artisanale à la nutrition

- Le potentiel nutritionnel du poisson est mesuré comme la somme des éléments nutritifs contenus dans les prises au moment de leur débarquement. Dans cette étude, on a étudié les teneurs en fer, en zinc, en calcium, en vitamine A, en sélénium et en acides gras oméga 3 de chaque groupe fonctionnel de poisson, en analysant les bases de données accessibles au public et en utilisant les méthodes novatrices de modélisation prévisionnelle pour estimer le potentiel nutritionnel des captures de la pêche continentale et de la pêche en mer à l'échelle mondiale. La détermination du potentiel nutritionnel constitue une nouvelle méthode particulièrement intéressante s'agissant d'évaluer les incidences des politiques relatives aux pêches sur l'amélioration de la nutrition.
- Tous les types de poisson sont des aliments hautement nutritifs, mais les espèces les plus nutritives fournies par la pêche continentale et la pêche en mer sont des espèces pélagiques de petite taille (longueur du corps inférieure à 25 cm). Dans le cas d'une femme adulte, une portion de 100 g de petit poisson fournit en moyenne 26 pour cent de l'apport nutritionnel recommandé (ANR) en calcium et 72 pour cent de l'ANR en oméga 3, alors qu'une portion de 100 g de gros poisson apporte en moyenne 12 pour cent et 51 pour cent de l'ANR des mêmes nutriments, respectivement.
- Les espèces de poissons présentes dans les captures de la pêche artisanale et celles de la pêche industrielle contiennent des quantités analogues de la plupart des nutriments, mais la prise moyenne de la pêche industrielle contient 25 pour cent d'oméga 3 de plus que la prise moyenne de la pêche artisanale. Cette différence est sans doute liée au fait que la pêche industrielle est pratiquée à des latitudes relativement élevées et souvent en eaux profondes, là où les espèces tendent à être plus riches en oméga 3.
- Dans toutes les régions du monde (mais moins en Europe toutefois), les poissons capturés dans le cadre des activités de pêche artisanale peuvent contribuer notablement à la lutte contre certaines carences en nutriments bien connues. Par exemple, les poissons capturés par les petits pêcheurs en Afrique pourraient fournir l'équivalent de 20 pour cent de l'ANR en calcium, en sélénium, en zinc et en oméga 3 à plus de 50 pour cent des femmes (137,0 millions) en âge de procréer. En Asie, où il est estimé que les apports en calcium sont très inférieurs aux besoins, les poissons capturés pourraient fournir l'équivalent de 20 pour cent de l'ANR en calcium à 25,2 pour cent des femmes (271,0 millions) en âge de procréer.

- L'étude de cas de pays ou de territoire ayant trait au lac Victoria a fait apparaître qu'une portion de petits *dagaa* autochtones (*Rastrineobola argentea*) contenait six fois plus de calcium, deux fois plus de fer, trois fois plus de zinc, quatre fois plus de vitamine A et deux fois plus d'oméga 3 qu'une portion équivalente de perche du Nil (*Lates niloticus*), une espèce introduite.
- Les pertes de poisson, en matière de qualité et de quantité, imputables à une manipulation, une transformation et un entreposage médiocres réduisent fréquemment les contributions de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition. La diffusion de normes de sécurité sanitaire des aliments adaptées et la conduite de programmes d'éducation destinés aux pêcheurs, aux travailleurs du secteur des pêches et aux ménages contribueraient à améliorer la nutrition et les moyens d'existence.

### Pêche artisanale et accès physique et économique à la nourriture: nouveaux éclairages en Afrique subsaharienne

- Une analyse des données relatives à la région africaine des Grands Lacs, provenant de l'Étude sur la mesure des niveaux de vie réalisée par la Banque mondiale, a fait apparaître que les ménages qui vivaient à proximité de zones de pêche artisanale et pratiquaient ce type de pêche, risquaient moins de souffrir de manque de revenus (risque réduit de 9 à 15 pour cent); consommaient davantage de poisson (environ deux fois plus souvent par semaine et jusqu'à trois fois autant); et affichaient des taux de sécurité alimentaire du ménage plus élevés (taux supérieur de 12,6 pour cent).
- La proximité de zones de pêche artisanale est également associée à une réduction des inégalités en matière de consommation de poisson (c'est-à-dire entre les ménages aisés et les ménages pauvres), à hauteur de 30 pour cent en moyenne. Le poisson séché tient une place plus importante dans les régimes alimentaires des ménages ruraux (de 1,3 à 1,8 fois plus importante que dans les ménages urbains et ceux vivant loin de zones de pêche, respectivement).

### Pêche artisanale et consommation de poisson pendant les 1 000 premiers jours de vie

- Les 1 000 premiers jours de vie (depuis la conception jusqu'à l'âge de 2 ans) correspondent à une période essentielle du développement de l'enfant, un moment où les enfants et leurs mères ont besoin d'une alimentation riche en nutriments pour assurer une bonne croissance.
- La proximité de zones de pêche artisanale permet d'accéder plus facilement (jusqu'à 13 fois plus) au poisson frais et favorise la diversification de l'alimentation des enfants. De plus, la pêche artisanale représente une source importante

d'aliments riches en nutriments pour les enfants des zones rurales âgés de 6 à 24 mois, notamment dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

### **Porter un nouveau regard sur l'ampleur et la répartition des avantages nutritionnels de la pêche artisanale**

- Il faut mettre en place des stratégies pour répartir les avantages nutritionnels de la pêche artisanale et des produits halieutiques tout au long des filières de manière à ce que les groupes vulnérables en bénéficient.
- Des initiatives visant à faire largement connaître les bienfaits de la consommation de poisson pour la santé des nourrissons, des enfants et des mères allaitantes et à l'intégrer dans les pratiques doivent être menées en vue d'optimiser au sein des ménages les avantages nutritionnels découlant de la pêche artisanale.

## **Chapitre 8. Tendances mondiales en matière de gestion et de gouvernance de la pêche artisanale: contributions à la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale**

De nombreuses définitions de la gouvernance ont été proposées, mais celle qui a été utilisée aux fins du présent rapport peut être résumée comme suit: les politiques officielles mises en place pour régir la pêche artisanale en s'appuyant sur les interactions entre les gouvernements et le grand public en particulier concernant l'accès aux ressources halieutiques et leur utilisation. La gouvernance a été décrite à l'Organisation des Nations Unies comme étant «sans doute le facteur le plus important en vue de l'élimination de la pauvreté et de la promotion du développement» (United Nations, 1998). Par essence, la gouvernance concerne les moyens et les processus grâce auxquels les décisions sont prises et appliquées. Une bonne gouvernance repose donc sur l'existence d'institutions suffisamment efficaces et efficaces pour être en mesure d'appuyer ces processus. Les institutions peuvent être des entités officielles dotées d'un statut juridique ou être informelles et fondées sur les liens sociaux. Il est essentiel qu'elles soient reconnues comme légitimes par la société et, en contrepartie, que la société soit impliquée dans ces institutions et bénéficie de ce fait d'un pouvoir d'action renforcé.

Dans le présent rapport, les mesures de gouvernance examinées sont plus particulièrement celles qui concernent l'accès aux ressources halieutiques et leur utilisation; les droits qui ont été délégués aux pêcheurs et qui motivent une utilisation durable; et les normes locales qui façonnent la gouvernance informelle et les processus de développement communautaire. Ce chapitre aborde donc les questions clés suivantes:

- À quoi ressemble le cadre politique régissant la pêche artisanale et dans quelle mesure est-il harmonisé avec les Directives sur la pêche artisanale?
- Quels sont les principaux outils de gestion utilisés pour régir la pêche artisanale et quelle est la part de captures qui est régie de cette façon?
- Comment l'accès est-il régi dans le sous-secteur de la pêche artisanale?
- De quels droits officiels disposent les pêcheurs pour gérer la pêche artisanale et quelle est la part de captures qui est régie au titre de droits délégués aux pêcheurs?

Les analyses présentées dans ce chapitre ont essentiellement reposé sur trois sources de données indépendantes. La première a été la série de données sur la gouvernance tirée de l'étude IHH, qui couvrait 976 politiques officielles recensées par les auteurs des études de cas de pays ou de territoire, plus les données relatives aux prises associées et autres métadonnées. La deuxième source se composait des données collectées dans la base de données relative au droit de la pêche de FAOLEX, qui ont été utilisées pour vérifier les informations sur les politiques provenant des études de cas et ont fourni aussi des informations sur les politiques manquantes lorsque c'était nécessaire. La troisième source a été une base de données mondiale de 717 organisations de la société civile du secteur de la pêche compilée par l'Université Duke selon une approche d'échantillonnage «boule de neige». De plus, des études thématiques sur l'identité sociale et culturelle dans le sous-secteur de la pêche artisanale et sur la pêche artisanale autochtone ont été réalisées par des experts de ces domaines.

### **Principales conclusions et messages clés du chapitre**

#### **Gestion de la pêche artisanale et gouvernance du droit foncier**

- L'analyse de la pêche artisanale présentée dans ce chapitre a montré que des droits de gestion étaient officiellement accordés aux pêcheurs dans près de 75 pour cent des pays examinés dans le cadre de l'étude, et que ces droits régissaient plus d'un tiers des captures marines (35 pour cent) et des captures continentales (39 pour cent) déclarées pour ces pays.
- Les politiques de cogestion et la quantité de prises régies par ces politiques ont été analysées pour 55 pour cent des prises mondiales de la pêche artisanale, telles qu'estimées dans le cadre de cette étude. Selon les résultats, au niveau national, 40 pour cent des prises proviennent d'activités de pêche visées par des dispositions officielles de cogestion, mais les experts estiment que seule la moitié de ce pourcentage est associée à une participation importante des pêcheurs aux dispositifs de cogestion. La gestion conjointe est

plus commune au niveau local, néanmoins, alors que 90 pour cent des prises proviennent d'activités de pêche visées par des dispositions officielles de cogestion, seuls 40 pour cent sont perçus comme associés à une participation importante des pêcheurs.

- Si l'on veut donner plus de poids aux pêcheurs dans les processus de prise de décision, il faut redoubler d'efforts pour créer localement des conditions favorables à l'exercice de leurs droits fonciers. Il est possible d'y parvenir en passant par des institutions d'appui locales, comme des organisations de la société civile ou des agences décentralisées chargées des pêches, dotées de rôles et de responsabilités précises.
- Le fait de combiner les droits de gestion et les droits d'exclusion et de transfert peut également renforcer le pouvoir des pêcheurs s'agissant de gérer leurs activités de pêche, sous réserve que les processus d'exclusion et de transfert et leurs résultats respectent les principes de justice et d'équité comme le prescrivent les Directives sur la pêche artisanale. Cette forme plus complète de délégation des droits est pour l'instant très limitée dans les lois et les réglementations officielles relatives à la pêche artisanale, puisqu'elle régit seulement moins de 5 pour cent des captures.
- La plupart des pêcheurs sont confrontés à l'absence de mécanismes précis de participation aux processus décisionnels nationaux. La majorité des politiques officielles relatives à la pêche artisanale qui accordent des droits de gestion aux pêcheurs sont applicables uniquement à des zones géographiques peu étendues et non à l'ensemble du pays. En conséquence, l'aptitude des pêcheurs à participer aux processus décisionnels au niveau national et à les infléchir ne peut être que limitée. La mise en place au niveau national de tribunes facilitant la participation des pêcheurs et de leurs organisations, ainsi que des organisations de soutien, pourrait permettre de surmonter les limites actuelles.
- Les politiques étatiques ont souvent échoué à protéger les droits fonciers des pêcheurs autochtones. De ce fait, ceux-ci ont perdu leurs droits d'accès, d'exploitation et de gestion des ressources, au détriment de la survivance de leur culture et de leur mode de vie. Les tentatives qui ont été faites de corriger l'héritage colonial ont incité certains pays à prendre des mesures pour distinguer les pêcheurs autochtones des pêcheurs artisanaux non autochtones, et à reconnaître juridiquement les droits autochtones relatifs à la terre et à l'eau. Dans la base de données IHH, six pays ont fait état de l'existence de lois sur la pêche accordant des droits distincts aux pêcheurs autochtones, mais ces lois sont rarement appliquées; cependant, leur existence donne un moyen de pression aux pêcheurs autochtones.

## Facteurs influant sur l'efficacité de la gouvernance et de la gestion

- L'identité sociale et culturelle joue un rôle essentiel dans la viabilité et l'organisation quotidienne de la pêche artisanale, déterminant qui fait partie d'un groupe et qui n'en fait pas partie. Cela influe sur la façon dont la gestion et la gouvernance sont reçues, façonnées ou rejetées au niveau local et, en dernier ressort, sur leur efficacité. Pour être en mesure d'intégrer l'identité sociale et culturelle dans les travaux de recherche sur les politiques relatives à la pêche artisanale, il faut compléter les recherches quantitatives et techniques par des études qualitatives et interprétatives concernant la façon dont les activités de pêche artisanale se déroulent en pratique et tenir compte des précieux éclairages que peuvent fournir les pêcheurs eux-mêmes et leurs communautés.

## Organisations de la société civile

- Il ressort de l'analyse des objectifs de plus de 424 organisations de producteurs que les objectifs des pêcheurs sont hautement cohérents avec les objectifs des Directives sur la pêche artisanale, ce qui indique que les pêcheurs participent activement à la mise en œuvre des directives et ne se contentent pas d'être des bénéficiaires passifs de l'action de l'État.
- L'analyse montre également que la plupart des organisations de pêcheurs considèrent que la gestion durable des pêches et le bien-être humain sont parfaitement compatibles, la quasi-totalité de ces organisations ayant mentionné des objectifs liés aux captures et à la gestion durable des pêches, et environ 60 pour cent ayant mentionné aussi des objectifs liés au bien-être humain, aux droits des travailleurs, à la sécurité alimentaire ou à la santé humaine et environnementale.

## Contributions aux ODD, en particulier la cible b de l'ODD 14

- Une analyse de l'attribution de zones d'accès préférentiel côtières à la pêche artisanale a montré qu'il s'agissait d'un outil spatial fréquemment utilisé dans toutes les régions du monde pour les activités de pêche en mer. Dans un échantillon de 52 pays, la couverture médiane de ces zones s'établissait à 3 pour cent de la zone économique exclusive. La couverture varie selon les pays, mais cette valeur médiane montre qu'à l'échelle mondiale, l'accès préférentiel accordé à la pêche artisanale est très limité. Étant donné que, dans l'économie de l'océan, le sous-secteur de la pêche artisanale est probablement le plus gros employeur, il pourrait s'avérer que s'attacher à améliorer l'accès des petits pêcheurs aux ressources, en attribuant des zones d'accès préférentiel aux activités de pêche artisanale, constitue aussi un mécanisme important à l'appui de la réalisation de l'ODD 1 (Élimination de la pauvreté).

- La délivrance de permis représente l'outil juridique le plus fréquemment utilisé pour réglementer l'accès des petits pêcheurs aux ressources. Les règlements relatifs à la délivrance de permis s'appliquent à environ 70 pour cent des prises de la pêche artisanale en mer et continentale, mais seulement près de 45 pour cent de ces prises sont associés à des droits délégués. L'octroi de permis, s'il n'est pas assorti d'autres mesures, représente le dispositif le moins apte à renforcer le pouvoir d'action des pêcheurs et des travailleurs de la pêche et limite, en conséquence, leur capacité à participer aux processus décisionnels concernant leurs activités de pêche. Avec certaines stratégies d'accès moins fréquemment utilisées, comme la prise en compte du lieu de résidence ou de l'histoire de l'utilisation, les droits fonciers sont délégués dans plus de 95 pour cent des cas, ce qui rend ces stratégies plus efficaces s'agissant de contribuer à la réalisation de la cible b de l'ODD 14 («Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés»). Cependant, pour l'instant, ces approches de gestion différentes réagissent moins de 30 pour cent des captures de la pêche artisanale en mer et continentale.

## **Chapitre 9. La voie à suivre: transformer les difficultés en possibilités pour asseoir le rôle de la pêche artisanale dans le développement durable**

La pêche artisanale a un rôle très important à jouer dans la lutte contre la faim et la pauvreté et à l'appui du développement durable en général, un rôle qui a été reconnu lorsque les membres du Comité des pêches de la FAO ont approuvé les Directives sur la pêche artisanale en 2014. Les Directives sur la pêche artisanale constituent un cadre politique agréé pour concrétiser les possibilités offertes par ce type de pêche et également un outil pratique au service de la réalisation des 17 ODD du Programme 2030. L'étude IHH a été menée en vue de faciliter la mise en œuvre de ces instruments et elle constitue le travail sur les données axé uniquement sur la pêche artisanale le plus complet et le plus systématique qui ait été mené jusqu'à ce jour. Grâce à elle, de nouvelles connaissances et informations sur la pêche artisanale et ses contributions au développement durable ont été obtenues. Sur la base de l'étude et de ses conclusions, il faut accélérer l'action menée à l'appui de la pêche artisanale pour atteindre les ODD, ce qui suppose de faire appel à des solutions novatrices, globales et pluridisciplinaires, fondées sur les principes de la justice, de l'équité et de l'inclusion.

Dans chaque chapitre du rapport, sont présentés les résultats et les messages essentiels concernant les mesures à prendre et le soutien à apporter pour atteindre les objectifs des Directives sur la pêche artisanale et les ODD. Ce chapitre final met l'accent

sur certaines des principales étapes et mesures proposées.

### **Continuer de travailler sur les données des études de cas de pays ou de territoire et de les exploiter**

Il faut continuer à exploiter l'information fructueuse recueillie dans le cadre des études de cas ou de territoire pour améliorer les connaissances et mettre au point des indicateurs susceptibles de faciliter le suivi des dimensions variées de la pêche artisanale, ce qui aiderait les hauts responsables à déterminer les principaux domaines dans lesquels intervenir et éclairerait les interventions connexes. De plus, il est possible de transposer l'ensemble complet de méthodes novatrices utilisé pour réaliser l'étude IHH et de le mettre à profit pour approfondir les connaissances à l'avenir, aux niveaux national, régional et mondial.

### **Réexaminer la façon dont la pêche artisanale est caractérisée et définie**

Il faut pouvoir identifier la pêche artisanale et la distinguer de sa consœur (et souvent concurrente) industrielle pour un certain nombre de raisons, allant de la gestion locale à la mise en œuvre des instruments mondiaux axés sur le sous-secteur. La matrice de caractérisation mise au point et appliquée dans le cadre de l'étude IHH offre un outil normalisé prêt à être utilisé à cette fin. L'emploi de cet outil aux niveaux local, national ou international peut permettre de positionner une quelconque activité de pêche sur le continuum allant de la plus petite échelle à la plus grande, et ainsi de déterminer plus sûrement les interventions à mener en matière de gestion ou de politique. L'échelle représente une caractéristique essentielle du sous-secteur, cependant, la caractérisation et la compréhension doivent aller au-delà, pour considérer également la nature intégrale de ce type de pêche et les avantages qui en découlent dans l'ensemble de la filière (moyens d'existence et revenus, nutrition et valeurs culturelles, entre autres) si l'on veut que ces avantages perdurent et se renforcent comme souhaité dans les Directives sur la pêche artisanale.

### **Intégrer les contributions multidimensionnelles de la pêche artisanale dans les politiques et les mesures adoptées**

Il convient de conceptualiser et de régir les activités de pêche artisanale comme s'il s'agissait non pas de simples activités économiques mais de portefeuilles de moyens d'existence multidimensionnels, qui créent un environnement favorable au développement durable. Il faut élaborer des stratégies permettant de tirer parti de toute la gamme d'avantages apportée dans les filières par la pêche artisanale et les produits halieutiques, notamment au profit des groupes

vulnérables, y compris en améliorant la répartition du poisson au sein des ménages. Dans le cadre de ces stratégies, les politiques allant au-delà du secteur des pêches et ayant trait en particulier à la sécurité alimentaire, à la nutrition ou à l'économie locale, devraient tenir compte dans les objectifs et les mesures qu'elles définissent des contributions effectives et potentielles du sous-secteur de la pêche artisanale.

### **Tenir compte des résultats en matière de nutrition et des autres résultats relatifs aux moyens d'existence dans les décisions de gestion et la conception des mesures de gestion**

Il est fondamental d'assurer la pérennité des activités de pêche pour garantir la durabilité de leurs avantages, mais la gestion et la gouvernance doivent avoir de plus grandes ambitions: à savoir, promouvoir l'adoption de politiques et la mise en œuvre de mesures de gestion, qui soient axées sur l'optimisation des avantages découlant de la pêche artisanale, au profit des pêcheurs, des travailleurs du secteur des pêches, et de leurs communautés, ainsi que de la société dans son ensemble. Ces politiques et ces mesures devraient, par exemple, tenir compte du potentiel nutritionnel des espèces et optimiser la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la santé publique; assurer l'accès équitable des femmes aux ressources et aux responsabilités; et garantir le respect et la protection des valeurs socioculturelles des petits pêcheurs.

### **Reconnaître les besoins et les avantages des approches participatives efficaces et mettre celles-ci en pratique**

Les connaissances, la culture, les traditions et les pratiques des communautés de petits pêcheurs jouent manifestement un rôle important et doivent être reconnues et soutenues, tout particulièrement lorsqu'il est question de peuples autochtones. À cet effet, il faut permettre à ces communautés de participer effectivement aux prises de décisions concernant leurs moyens d'existence. Pour cela, il faudra faire en sorte que les parties prenantes de la filière de la pêche artisanale participent davantage et d'une manière plus équitable à tous les aspects de la gestion et promouvoir une diversification institutionnelle, accompagnée de remaniements au sein des autorités responsables et décisionnelles, à tous les niveaux de gouvernance. Les petits pêcheurs et les travailleurs du sous-secteur de la pêche artisanale, femmes et hommes confondus, et leurs organisations doivent disposer d'un pouvoir d'action renforcé et être habilités à faire partie des cogestionnaires dans les instances décisionnelles nationales, régionales et internationales de gouvernance et de gestion des pêches.

### **Améliorer les données et l'information pour promouvoir la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale**

Les Directives sur la pêche artisanale établissent un cadre précis et exhaustif ayant pour objet «de favoriser la visibilité, la reconnaissance et l'amélioration du rôle de la pêche artisanale et de contribuer aux efforts consentis sur les plans mondial et national pour éradiquer la faim et la pauvreté» (FAO, 2015, Préface), ce qui renforcera aussi la contribution de ce type de pêche à la réalisation des ODD. Pour mettre en œuvre les Directives sur la pêche artisanale, il convient d'œuvrer sans relâche afin de combler les lacunes de connaissances et de mieux comprendre la nature et les contributions du sous-secteur de la pêche artisanale, ce qui exigera un changement profond de la façon dont les différents systèmes et sources d'information sont intégrés et reliés entre eux, et dont la pêche artisanale et son rôle sont définis et suivis.

### **S'appuyer sur les approches et les méthodes de l'étude IHH pour améliorer la collecte et l'analyse de données, en s'affranchissant des limites des approches habituelles**

L'étude IHH a permis de mettre au point des approches et de collecter des données à l'appui de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, et ses résultats démontrent qu'il faut continuer à établir des systèmes et des processus de suivi et de prise de décision au niveau des pays, ou les adapter, si l'on veut effectivement atteindre les multiples objectifs fixés pour la pêche artisanale. En s'appuyant sur les conclusions et les méthodes de l'étude, il convient de renforcer la collecte et l'analyse de données à tous les niveaux, comme suit:

- ventiler les données et l'information sur la pêche artisanale et sur la pêche industrielle de manière à ce que les décisions en matière de gouvernance et de gestion soient adaptées aux caractéristiques multidimensionnelles de la pêche artisanale;
- appliquer des approches participatives et novatrices, fondées notamment sur les connaissances traditionnelles et locales et les avis d'experts;
- appliquer des approches pluridisciplinaires reposant sur des sources variées et couvrant toutes les dimensions interdépendantes de la pêche artisanale et de ses contributions, et mettre en place des systèmes d'information intégrés;
- mieux tirer parti des enquêtes ne concernant pas directement la pêche, par exemple les enquêtes sur les ménages et les études sur la mesure des niveaux de vie conduites par la Banque mondiale, et intégrer des modules spécifiques sur la pêche dans ces enquêtes.

## **Collecter des informations contribuant à faire reconnaître le rôle des femmes et assurer la visibilité et la participation de celles-ci**

Les femmes jouent un rôle important dans les filières de la pêche artisanale, cependant, leur rôle n'est souvent pas reconnu et elles-mêmes continuent d'être confrontées à des difficultés fondées sur les inégalités femmes-hommes. Il faut changer la donne, et notamment réévaluer la façon dont le sous-secteur est caractérisé, afin que toutes les étapes de la filière soient prises en considération, et mener une action largement concertée en faveur de l'égalité femmes-hommes. En ce qui concerne les données et l'information, il convient de veiller à ce que le recueil d'informations instructives ventilées par sexe constitue un objectif important et une composante des activités de collecte de données, de manière à ce que l'on puisse étayer les décisions visant, par exemple, à assurer aux femmes un accès équitable aux ressources et aux processus décisionnels en reconnaissance de leurs nombreuses contributions à toutes les étapes de la filière.

## **Renforcer les capacités et les partenariats**

Il faudra s'appuyer sur le renforcement des capacités, les partenariats et les initiatives conjointes des gouvernements, des petits pêcheurs, des travailleurs et des organisations du secteur des pêches, des chercheurs, des organismes de développement et des autres parties prenantes, pour assurer la pérennité de la pêche artisanale. Il s'agira notamment de renforcer la production conjointe de connaissances pour mettre en lumière l'intégralité des contributions non visibles de la pêche artisanale et libérer le potentiel de celle-ci à l'appui de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et de la réalisation des ODD.

Globalement, l'information obtenue dans le cadre de l'étude et restituée dans ce rapport fait mieux comprendre que la pêche artisanale est en réalité beaucoup plus qu'un simple sous-secteur de l'économie: elle constitue le fondement des moyens d'existence et de la culture d'une composante importante et diversifiée de l'humanité. Il est espéré que cette étude contribuera à stimuler et à encourager le soutien et l'action déployés pour faire avancer la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et la réalisation des ODD connexes, avec un accroissement et un renouvellement des engagements et des efforts.



# Références bibliographiques

- Barclay, K., Leduc, B., Mangubhai, S. & Donato-Hunt, C., eds.** 2019. *Pacific handbook for gender equity and social inclusion in coastal fisheries and aquaculture*. First edition. Nouméa, SPC.
- Basurto, X., Bennett, A., Lindkvist, E. & Schlüter, M.** 2020. Governing the commons beyond harvesting: an empirical illustration from fishing. *PLoS ONE*, 15(4): e0231575. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0231575>
- Basurto, X., Cinti, A., Bourillón, L., Rojo, M., Torre, J. & Weaver, A.H.** 2012. The emergence of access controls in small-scale fishing commons: a comparative analysis of individual licenses and common property-rights in two Mexican communities. *Human Ecology*, 40(4): 597–609.
- Béné, C.** 2003. When fishery rhymes with poverty: a first step beyond the old paradigm on poverty in small-scale fisheries. *World Development*, 31: 949–975.
- Berkes, F., ed.** 1989. *Common property resources. Ecology and community-based sustainable development*. London, Belhaven Press.
- Berkes, F., Mahon, R., McConney, P., Pollnac, R. & Pomeroy, R.** 2001. *Managing small-scale fisheries. Alternative directions and methods*. Ottawa, International Development Research Centre.
- Chambers, R. & Conway, G.R.** 1991. *Sustainable rural livelihoods: practical concepts for the 21st century*. IDS Discussion Paper 296. Brighton, UK, Institute of Development Studies.
- Cinner, J.E. & Aswani, S.** 2007. Integrating customary management into marine conservation. *Biological Conservation*, 140(3): 201–216.
- Cochrane, K.L., ed.** 2002. *A fishery manager's guidebook. Management measures and their application*. FAO Fisheries Technical Paper No. 424. Rome, FAO. 231 pp. [www.fao.org/3/y3427e/y3427e00.htm](http://www.fao.org/3/y3427e/y3427e00.htm)
- D'Ignazio, C. & Klein, L.F.** 2020. *Data feminism*. Cambridge, USA, MIT Press.
- FAO.** 1990. *Coordinating Working Party on Atlantic Fishery Statistics (CWP). Handbook of fishery statistics*. Rome.
- FAO.** 1995. *Code of Conduct for Responsible Fisheries*. Rome. 41 pp.
- FAO.** 2007. *Gender policies for responsible fisheries: policies to support gender equity and livelihoods in small-scale fisheries*. Rome.
- FAO.** 2013. FAO Technical Consultation on International Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries, Rome, 20–24 May 2013. TC-SSF/2013/Inf.3.
- FAO.** 2015. *Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Rome.
- FAO.** 2017. *Towards gender-equitable small-scale fisheries governance and development – A handbook in support of the implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Rome. 169 pp. [www.fao.org/3/a-i7419e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i7419e.pdf)
- FAO.** 2019. *Monitoring the incidental catch of vulnerable species in Mediterranean and Black Sea fisheries: methodology for data collection*. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 640. Rome.
- FAO.** 2020. Fishery and Aquaculture Statistics. Global capture production 1950–2018 (FishStatJ). In: *FAO Fisheries Division*. Rome. Updated 2020. [www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstatj/en](http://www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstatj/en)
- FAO.** 2021. *Minimum dietary diversity for women*. Rome.
- FAO.** 2022a. *The State of World Fisheries and Aquaculture 2022. Towards Blue Transformation*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0461en>
- FAO.** 2022b. *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security*. First revision. Rome. <https://doi.org/10.4060/i2801e>
- ICLS (International Conference of Labour Statisticians).** 2013. Resolution concerning statistics of work, employment and labour underutilization. [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms\\_230304.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_230304.pdf)
- Johannes, R.E.** 1978. Traditional marine conservation methods in Oceania and their demise. *Annual Review of Ecology & Systematics*, 9: 349–364.
- Leroy, J.L., Ruel, M., Frongillo, E.A., Harris, J. & Ballard, T.J.** 2015. Measuring the food access dimension of food security: a critical review and mapping of indicators. *Food and Nutrition Bulletin*, 36(2): 167–195.
- Mangubhai, S., & Cowley, A.** 2021. *Gender equity and social inclusion analysis for coastal fisheries*. Suva, Fiji, Wildlife Conservation Society.

**Mangubhai, S. & Lawless, S.** 2021. Exploring gender inclusion in small-scale fisheries management and development in Melanesia. *Marine Policy*, 123: 104287.

**Schlager, E. & Ostrom, E.** 1992. Property-rights regimes and natural resources: a conceptual analysis. *Land Economics*, 68(3): 249–262.

**Sen, S. & Nielsen, J.R.** 1996. Fisheries co-management: a comparative analysis. *Marine Policy*, 20(5): 405–418.

**UN (United Nations).** 1998. *Report of the Secretary-General on the work of the Organization*. Supplement No. 1 (A/53/1). New York, USA. [https://digitallibrary.un.org/record/259420/files/A\\_53\\_1-EN.pdf](https://digitallibrary.un.org/record/259420/files/A_53_1-EN.pdf)

**UN.** 2003. *National accounts: a practical introduction*. Studies in Methods Handbook of National Accounting. Series F, No. 85.

**UN.** 2008. *International Standard Industrial Classification of All Economic Activities (ISIC), Rev. 4*. Statistical Papers Series M No. 4, Rev. 4. New York, USA. [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm\\_4rev4e.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_4rev4e.pdf)

**UN.** 2021. Civil Society. In: *United Nations*. New York, USA. Cited September 13 2021. [www.un.org/en/civil-society/page/about-us](http://www.un.org/en/civil-society/page/about-us)

**WCED (World Commission on Environment and Development).** 1987. *Food 2000: Global policies for sustainable agriculture. A Report of the Advisory Panel on Food Security, Agriculture, Forestry, and Environment to the World Commission on Environment and Development*.

**WFP.** 2008. *Food consumption analysis: calculation and use of the food consumption score in food security analysis*. Vulnerability Analysis and Mapping Branch. Rome.

**WHO.** 2021. *Indicators for assessing infant and young child feeding practices: definitions and measurement methods*. Geneva, Switzerland.

**World Bank.** 2012. *Hidden Harvest: the global contribution of capture fisheries*. Report No. 66469-GLB. Washington, DC.

# Glossaire

Terme ou expression	Définition aux fins de l'étude IHH
Consommation apparente	Mesure indirecte indiquant l'offre alimentaire disponible dans un pays pendant la période de référence considérée. Pour un produit alimentaire donné, elle correspond à la somme de la production totale et des importations d'un pays, dont on déduit les exportations et les usages non alimentaires et que l'on corrige en fonction des stocks éventuels. Elle se différencie de la consommation effective, qui est mesurée au moyen d'enquêtes sur la consommation alimentaire des individus ou des ménages. On calcule la consommation alimentaire apparente par habitant en divisant la consommation nationale par la taille de la population (d'après FAO, 2022a)
Produits alimentaires d'origine aquatique	Dans le contexte des résultats exposés dans le présent rapport, les produits alimentaires d'origine aquatique désignent les poissons, les crustacés, les mollusques, les tuniciers et les échinodermes capturés ou ramassés dans l'eau.
Prises ou captures	Les chiffres relatifs aux prises qui figurent dans le rapport IHH se rapportent aux «prises nominales», définies comme l'équivalent poids vif des quantités débarquées (c'est-à-dire, sur la base du poisson entier frais; sur la base du poids du poisson entier; ou sur la base du poids du poisson à la sortie de l'eau), après déduction des rejets (d'après FAO, 1990).
Organisations de la société civile (OSC)	Dans ce rapport, les OSC désignent essentiellement les organisations de travailleurs de la pêche et de pêcheurs, y compris les producteurs, les organisations de soutien non étatiques, les fédérations ou plateformes hybrides et les entreprises privées. Plus largement, une organisation de la société civile (OSC) ou organisation non gouvernementale (ONG) désigne tout groupe à but non lucratif de citoyens bénévoles qui est organisé au niveau local, national ou international. Axées sur une tâche particulière et prises en main par des personnes ayant un intérêt commun, les OSC assurent des services variés et diverses fonctions humanitaires, portent les préoccupations des citoyens à l'attention des gouvernements, surveillent les politiques et encouragent la participation politique au niveau communautaire. En général, elles sont organisées autour de questions spécifiques, comme les piliers définis par l'Organisation des Nations Unies: paix et sécurité, droits de l'homme et développement (d'après UN, 2021).
Cogestion	Dispositif de partenariat dans lequel l'État, la communauté d'utilisateurs de ressources locales (pêcheurs), des agents extérieurs (ONG, instituts de recherche) et, parfois, d'autres parties prenantes de la pêche et des ressources côtières (propriétaires de navires, mareyeurs, organismes de crédit ou prêteurs, secteur du tourisme, etc.) partagent la responsabilité de la gestion d'une activité de pêche et le pouvoir décisionnel, en particulier lorsqu'il est question de l'accès aux ressources halieutiques et/ou du prélèvement de ressources halieutiques. Pour qu'il y ait cogestion, l'État doit accepter de déléguer des droits de gestion, d'exclusion et/ou de transfert ou d'aliénation à des individus, à des groupes ou à des communautés. En conséquence, la cogestion peut être associée à divers types d'accords de partenariat et à différents degrés de partage des pouvoirs, et peut-être instructive, consultative, coopérative ou déléguée (d'après FAO, 2013; Berkes <i>et al.</i> , 2001; Sen et Nielsen, 1996; Schlager and Ostrom, 1992).
Auteurs des études de cas de pays ou de territoire	Experts nationaux ou internationaux de la pêche artisanale qui ont réalisé les études de cas de pays ou de territoire pour l'étude IHH. Dans le présent rapport, les termes «auteurs» et «experts» des études de cas de pays ou de territoire sont employés de manière interchangeable.

Terme ou expression	Définition aux fins de l'étude IHH
Pêche artisanale gérée selon le droit coutumier	«La gestion coutumière» est définie comme étant l'ensemble des pratiques locales conçues pour régler l'utilisation, l'accès et le transfert de ressources. Appliquée ici, la définition correspond à une pêche artisanale régie ou autogérée par les pêcheurs, leurs dirigeants ou d'autres parties prenantes locales, généralement en dehors de tout cadre de gestion établi par l'État (d'après Berkes, ed., 1989; Cinner et Aswani, 2007; Johannes, 1978).
Moyens d'existence dépendants	Moyens d'existence partiellement dépendants: tous les membres d'un ménage dont au moins un membre est employé dans le sous-secteur de la pêche artisanale ou mène des activités de pêche de subsistance.  Moyens d'existence exclusivement dépendants: nombre total des membres d'un ménage qui dépendent exclusivement de l'emploi dans le sous-secteur de la pêche artisanale, calculé comme la proportion de membres du ménage employés qui travaillent dans le sous-secteur de la pêche artisanale, multipliée par le nombre total de membres du ménage (d'après ICLS, 2013; WCED, 1987; Chambers and Conway, 1991).
Délégation de droits fonciers	Cette expression désigne les cas où les autorités de la pêche accordent des droits de gestion, d'exclusion et/ou d'aliénation à des individus, à des groupes et/ou à des communautés concernant la capture ou aussi tout autre aspect de la pêche (d'après Schlager et Ostrom, 1992).
Indice de délégation de droits	Indice qui mesure le niveau de la délégation de droits aux pêcheurs, donc la probabilité que les pêcheurs se sentent motivés pour investir dans l'avenir des ressources. L'indice définit trois niveaux: droits partiellement délégués, droits en grande partie délégués et droits entièrement délégués (d'après Schlager et Ostrom, 1992).
Rejets	Partie des captures qui n'est pas conservée à bord et est rejetée en mer à l'état mort ou vivant. Les rejets comprennent les prises d'espèces visées et de toute autre espèce (commerciale ou non commerciale) qui sont rejetées en mer. (FAO, 2019).
Emploi (à plein temps, à temps partiel et occasionnel)	Toute personne en âge de travailler qui, pendant une brève période de référence (en général, la semaine précédant un entretien d'enquête), a participé à une quelconque activité pour produire des biens ou fournir des services contre rémunération ou bénéfice. Il s'agit: i) des personnes employées «au travail», c'est-à-dire qui ont travaillé à leur poste au moins une heure pendant la période de référence et ii) des personnes employées «non au travail» en raison d'une absence temporaire à leur poste ou de dispositions relatives à l'organisation du travail (comme travail posté, horaires flexibles ou repos compensatoire pour heures supplémentaires). La définition couvre l'emploi à temps partiel et l'emploi à plein temps de manière à prendre en compte les variations saisonnières. Les personnes employées participent généralement à des activités axées sur le marché, dont le produit est en majeure partie vendu (dans certains cas, cependant, ces personnes consomment une portion de leurs prises) (d'après ICLS, 2013; WCED, 1987; Chambers et Conway, 1991).
Emploi dans le secteur des pêches à l'étape de la capture	Toutes les personnes employées (selon la définition du terme «emploi») dans des activités de pêche liées à la capture ou au ramassage des prises. Ces activités sont définies conformément à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) que les États membres de l'Organisation des Nations Unies sont convenues d'utiliser afin que les mesures de l'activité économique soient comparables (dans le Système de comptabilité nationale). En application de la CITI, les activités de ramassage et de capture sont les suivantes:  Les activités de pêche de capture, c'est-à-dire, les activités de chasse, de collecte et de ramassage visant le prélèvement ou la récolte d'organismes aquatiques sauvages vivants (essentiellement poissons, mollusques et crustacés) en haute mer ou le long des côtes (pêche en mer - classe 0311 de la CITI) ou dans les eaux intérieures (classe 0312 de la CITI) (UN, 2008).

Terme ou expression	Définition aux fins de l'étude IHH
Emploi dans le secteur des pêches à l'étape avant capture	Toutes les personnes employées (selon la définition du terme «emploi») dans des activités de pêche précédant la capture, comme i) la construction de navires et d'engins flottants (classe 3011 de la CITI) et ii) la réparation d'autres matériels, notamment la réparation de filets de pêche (y compris le raccommodage), conformément à la description de la classe 3319 C de la CITI (UN, 2008).
Emploi dans le secteur des pêches à l'étape après capture	Toutes les personnes employées (selon la définition du terme «emploi») dans des activités de pêche suivant la capture, comme i) le traitement et la conservation de poissons, crustacés et mollusques (classe 1020 de la CITI); ii) le commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabac (comprenant le commerce de gros de produits de la pêche), conformément à la description de la classe 4630 de la CITI; et iii) le commerce de détail de produits alimentaires en magasins spécialisés, y compris le poisson et autres produits de la mer, et produits à base de ceux-ci (classe 4721 de la CITI) (UN, 2008).
Unité de pêche	<p>Unité d'évaluation pour laquelle sont enregistrées les données des études de cas de pays ou de territoire. Les unités de pêche ont été définies par les auteurs de ces études de cas sur la base des caractéristiques propres au sous-secteur de la pêche artisanale du pays. Selon le pays considéré, la définition des unités de pêche peut (ou non) reposer sur un ou plusieurs des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• espèces de poisson, groupes d'espèces ou stocks visés (y compris la zone ou le lieu géographique);</li> <li>• méthode de pêche, type d'engin et/ou de navire;</li> <li>• flottille de pêche/groupes de navires ou opérateurs individuels conduisant la ou les opération(s) de pêche;</li> <li>• unités de gestion.</li> </ul>
Score de consommation alimentaire	Score de diversité alimentaire au niveau du ménage mesurant la fréquence et la diversité des aliments consommés sur une période de rappel de sept jours, selon la valeur nutritionnelle relative (d'après Leroy <i>et al.</i> , 2015; WFP, 2008).
Cogestion formelle	La cogestion formelle se rapporte à l'existence de politiques, de lois ou de réglementations écrites prévoyant explicitement la prise en compte systématique de l'avis des parties prenantes dans la gestion. Un processus consultatif peut être considéré comme de la cogestion formelle s'il est attendu que le processus aboutisse éventuellement à la prise de mesures de gestion, même si ce n'est pas toujours le résultat. Les politiques peuvent explicitement mentionner la délégation de droits de gestion, d'exclusion ou de transfert, aux pêcheurs, ou bien rester plutôt générales et ne pas préciser qui, où et quand. Pour relever de cette définition, les politiques n'ont pas besoin d'être mises en œuvre sur le terrain et peuvent exister uniquement sur le papier (d'après Sen et Nielsen, 1996).
Groupe fonctionnel (d'espèces)	Groupe d'espèces partageant des caractéristiques écologiques, taxonomiques et/ou économiques. Aux fins de l'étude IHH, les groupes fonctionnels ont été définis sur la base d'une combinaison de systèmes préexistants de classification des espèces (divisions de la Classification statistique internationale type des animaux et plantes aquatiques (CSITAPA), groupes de la CSITAPA, groupes de produits de FAOSTAT et Classification centrale de produits) et de certains ajustements isolés qui ont été effectués, le cas échéant, pour ajouter ou supprimer certaines espèces d'un groupe fonctionnel, sur les conseils des experts de l'équipe IHH.
Problématique femmes-hommes	Cette expression a trait aux rôles, aux responsabilités et aux comportements assignés par le contexte social aux femmes et aux hommes (FAO, 2007).
Analyse de la situation des femmes et des hommes	Il s'agit de l'étude des rôles différents joués par les femmes et par les hommes, dont l'objectif est de comprendre ce qu'ils font, de quelles ressources ils disposent et en quoi consistent leurs besoins et leurs priorités. Elle permet de dégager les éléments de base destinés à éclairer les politiques, les programmes et les projets visant à corriger les inégalités (FAO, 2017).

Terme ou expression	Définition aux fins de l'étude IHH
Égalité femmes- hommes ou égalité des sexes	Cette expression désigne une situation dans laquelle les femmes et les hommes ont des droits, des perspectives et des privilèges identiques dans la vie civique et politique, s'agissant de l'accès, du contrôle, de la participation et du traitement (FAO, 2017).
Équité femmes- hommes	Cette expression désigne une situation dans laquelle femmes et hommes sont traités avec justice et impartialité s'agissant de leurs droits, de leurs avantages, de leurs obligations et des possibilités qui leur sont offertes. Pour y parvenir, il faut parfois recourir à un traitement spécial ou à des mesures de discrimination positive (FAO, 2017).
Inclusion des questions de genre	L'inclusion des questions de genre est le processus qui consiste à améliorer les conditions de participation par genre dans l'ensemble de la société, en particulier pour les femmes et les minorités de genre (souvent marginalisées), en améliorant les possibilités qui leur sont offertes et leur accès aux ressources et en faisant entendre leur voix et respecter leurs droits. Dans le contexte de la pêche, cela signifie intégrer les questions de genre dans la gestion de la pêche et les politiques relatives à la pêche, ainsi que dans l'évaluation globale du secteur, au moyen d'engagements et de stratégies explicitement axées sur la mise en œuvre d'approches tenant compte de ces questions et comportant des mécanismes adaptés de reddition de comptes (Mangubhai et Cowley 2021; Mangubhai et Lawless 2021).
Valeur ajoutée brute	Il s'agit d'une mesure économique de la valeur des biens et services produits dans une région, un secteur d'activité ou un secteur de l'économie (UN, 2003). Elle mesure l'accroissement des recettes après déduction des coûts des apports intermédiaires concourant à la production. La valeur ajoutée brute d'un secteur économique est égale au total des recettes du secteur moins la consommation intermédiaire (par exemple, les coûts initiaux) (UN, 2003).
Fédérations ou plateformes hybrides non étatiques	Organisations composées d'organisations de producteurs et d'«organisations de soutien»
Études de cas de pays ou de territoire IHH	Instruments de collecte de données utilisés pour estimer les valeurs des indicateurs clés et ainsi décrire avec exactitude la pêche artisanale au niveau d'un pays ou d'un territoire. Ces études de cas ont servi de base à la distinction entre pêche artisanale et pêche industrielle, ainsi qu'à l'extrapolation des indicateurs clés à l'échelle mondiale. Ces études de cas ont reposé sur l'exploitation des données existantes provenant des meilleures sources disponibles aux niveaux national, infranational et/ou local, et ont permis d'assurer la comparabilité entre pays et territoires.
Valeur économique des prises débarquées	Poids des prises débarquées multiplié par le prix au débarquement. Elle est souvent appelée «valeur des prises débarquées», ce qui ne rend pas compte, toutefois, des multiples autres avantages que les captures sont susceptibles d'apporter aux populations.
Normes et valeurs locales	Il s'agit des différents types de règles et de liens sociaux de facto, qui incitent à adopter un certain comportement de pêche et sont intégrés dans les moyens d'existence et les pratiques de pêche des individus, des groupes ou des communautés.
Politique locale	Système de règles, réglementation ou dispositif de gouvernance particulier, applicable uniquement à une petite aire géographique comprise à l'intérieur des frontières d'un pays.  La zone d'application d'une politique locale relative à la pêche artisanale peut être déterminée par les frontières d'une municipalité, d'un village ou d'un plan d'eau précis ou par une série de coordonnées géographiques ou correspondre à tout autre type de zone délimitée d'une manière géographique.

Terme ou expression	Définition aux fins de l'étude IHH
Diversité alimentaire minimale chez les nourrissons et les enfants en bas âge	La diversité alimentaire minimale chez les nourrissons et les enfants en bas âge est exprimée comme la proportion de nourrissons/d'enfants qui ont consommé des denrées provenant d'au moins cinq des huit groupes d'aliments au cours des 24 heures précédentes. Cette donnée est utilisée comme un indicateur indirect pour évaluer l'adéquation nutritionnelle au sein des populations, et elle fait partie des différentes dimensions de l'indicateur relatif à l'apport alimentaire minimum acceptable (WHO, 2021).
Diversité alimentaire minimale chez les femmes	La diversité alimentaire minimale chez les femmes est exprimée comme la proportion de femmes qui ont consommé des denrées provenant d'au moins cinq des huit groupes d'aliments au cours des 24 heures précédentes. Cette donnée est utilisée comme un indicateur indirect pour évaluer l'adéquation nutritionnelle au sein des populations (FAO, 2021).
Politique nationale	Système de règles, réglementation ou dispositif de gouvernance particulier, applicable uniformément à l'ensemble d'un pays. La zone d'application est généralement déterminée par les limites de la zone économique exclusive ou des eaux territoriales.
Valeur nominale	Taux non corrigé ou prix courant, ne tenant pas compte de l'inflation ni d'autres facteurs.
Potentiel	Le potentiel nutritionnel du poisson est mesuré ou estimé comme la somme des éléments nutritifs contenus dans les prises au moment du débarquement.
Organisations de soutien non étatiques	Organisations qui ne représentent pas directement les pêcheurs et les travailleurs du sous-secteur de la pêche artisanale mais qui représentent les intérêts de ce sous-secteur (par exemple, des ONG qui ne comptent pas de pêcheurs ou de travailleurs de la pêche parmi leurs membres).
Relation patron-client	Relation entre deux acteurs, dans le cadre de laquelle, l'un agit comme un patron et l'autre comme un client. En général, le patron contrôle les moyens de production liés à la pêche, les droits de propriété concernant l'activité de pêche, ou les circuits de commercialisation, et les contrats avec le pêcheur dont le travail contribue au débarquement des captures (d'après Basurto <i>et al.</i> , 2020).
Organisation de producteurs	Organisation composée principalement ou entièrement de pêcheurs et/ou de travailleurs du secteur des pêches, ou de leurs organisations.
Parité de pouvoir d'achat (PPA)	Déflateur spatial des prix et convertisseur de monnaies servant à contrôler les différences de niveau des prix entre les pays, et permettant ainsi la comparaison volumétrique de différents paramètres monétaires comme le produit intérieur brut, la consommation, etc. (d'après le Programme de comparaison internationale de la Banque mondiale; la base de données sur les Indicateurs du développement dans le monde, de la Banque mondiale; le Programme de l'Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le PPA).
Échelle d'opération	Cette expression se rapporte aux caractéristiques technologiques, économiques, opérationnelles et organisationnelles de la pêche artisanale. L'échelle d'opération est utilisée dans la matrice de caractérisation IHH pour classer les différents types de pêche.
Donnée sexiste	Donnée résultant de l'omission de certains groupes d'identités (c'est-à-dire, fondés sur le genre ou d'autres caractéristiques identitaires comme l'âge, la classe sociale ou l'origine ethnique) qui contribue à créer, à entretenir et/ou à renforcer les inégalités sociales (d'après D'Ignazio et Klein, 2020).

Terme ou expression	Définition aux fins de l'étude IHH
Pêche artisanale	La définition de la pêche artisanale varie considérablement d'un pays à l'autre, mais se rapporte généralement à des pratiques de pêche nécessitant peu de technologie et de capital mais beaucoup de main d'œuvre. La pêche artisanale est également appelée pêche à petite échelle. Dans le contexte du présent rapport, l'expression «pêche artisanale» se rapporte à l'ensemble des activités avant capture, de capture et après capture de la filière, y compris les activités de pêche de subsistance mais à l'exclusion de la pêche récréative. Aux fins de la collecte des données des études de cas de pays ou de territoire, la définition la plus courante (par exemple juridique ou opérationnelle) de la pêche artisanale dans chaque pays ou territoire a été utilisée.
Inclusion sociale	L'inclusion sociale suppose la suppression des barrières institutionnelles qui entretiennent les inégalités. Elle entraîne de ce fait l'accession au développement et l'apport de changements au niveau des systèmes (Barclay <i>et al.</i> , eds., 2019).
Politique infranationale	Système de règles, réglementation ou dispositif de gouvernance particulier, applicable uniquement à l'intérieur des frontières d'un État, d'une province ou d'une autre aire régionale définie par des critères biophysiques (par exemple, un bassin fluvial ou un bassin versant).
Activités de pêche de subsistance	Aussi définies comme des activités «d'autoconsommation»: femmes et hommes de tous âges qui ont mené au moins une fois au cours des 12 derniers mois une activité visant à produire et à transformer du poisson à leur propre usage final, sans aucune transaction commerciale intermédiaire. Par définition, ces activités sont considérées ici comme des activités de pêche artisanale (d'après ICLS, 2013; WCED, 1987; Chambers et Conway, 1991). Dans le présent rapport, cette expression est employée de manière interchangeable avec les expressions: «pêche de subsistance» et «activités de subsistance».
Espèces visées	Espèces que les pêcheurs souhaitent capturer en priorité dans le cadre d'une activité de pêche particulière, au moyen d'un effort de pêche ciblé. Il peut y avoir des espèces visées primaires et des espèces visées secondaires (Cochrane, ed., 2002).
Droits fonciers	Conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les droits fonciers se rapportent aux règles et aux normes déterminant qui peut utiliser ces ressources, pendant quelle durée et dans quelles conditions. Ces systèmes peuvent être basés sur des politiques et des lois écrites comme sur des pratiques et coutumes non écrites. Ils déterminent de quelle façon les individus, les communautés et d'autres acteurs peuvent acquérir des droits – et s'acquitter des devoirs qui y sont associés – sur l'utilisation et le contrôle des pêches (d'après FAO, 2022b).





L'étude intitulée «*Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles: les contributions de la pêche artisanale au développement durable*» est une étude de portée mondiale, qui lève le voile sur les contributions et les retombées de la pêche artisanale en adoptant une démarche pluridisciplinaire de collecte et d'analyse des données. L'étude fournit des informations qui permettent de quantifier et de mieux comprendre le rôle crucial que joue la pêche artisanale dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d'existence durables, l'éradication de la pauvreté et les écosystèmes sains. Elle porte également sur l'égalité femmes-hommes, ainsi que sur la nature et la portée de la gouvernance dans le sous-secteur de la pêche artisanale. L'étude IHH a été réalisée pour appuyer la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale), elles-mêmes établies face à la situation difficile des petits pêcheurs, des travailleurs du secteur des pêches, et de leurs communautés. L'étude a été publiée en tant que contribution à la célébration de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales en 2022. Le présent document reprend le résumé de l'étude.

**Contact:**

SSF-Guidelines@fao.org

<https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/ihh/fr/>

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

Rome, Italie